

Rapport annuel commun

**Systeme belge  
de supervision publique  
des réviseurs d'entreprises**

2010

### **3. Etudes et analyses de l'environnement national**

Dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par le législateur, le Conseil supérieur des Professions économiques a jugé utile d'effectuer en 2010 de nouvelles études empiriques et analyses de l'environnement national des contrôleurs légaux des comptes.

Ces études couvrent différents aspects de la profession :

- étude empirique relative à la structure du monde de l'audit en Belgique, à l'instar de celle qui avait été publiée dans le rapport annuel 2009 du Conseil supérieur ;
- étude relative au taux de concentration des missions de contrôle légal des comptes au sein des entités d'intérêt public ;
- étude empirique relative à la reconnaissance des réviseurs d'entreprises dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou dans des pays tiers, à l'instar de celle publiée dans le rapport annuel 2009 du Conseil supérieur ;
- Analyse des interruptions de mandats de commissaire (démissions / révocations)

#### **3.1. Structure du secteur de l'audit externe en Belgique**

##### **3.1.1. Eléments clés identifiés grâce à cette étude**

- La quote-part des professionnels relevant des « Big four » ou plus largement des structures belges des sociétés internationales d'audit faisant partie du « Forum of firms » reste inchangée, exception faite de l'élargissement du « Forum of firms », en avril 2011, au réseau Kreston International.
- Cette stabilité apparente en termes de quote-part des professionnels ne signifie pas pour autant une stabilité dans la composition de chaque cabinet d'audit où de nombreux changements (départs/arrivées de réviseurs d'entreprises) sont constatés.
- En ce qui concerne les structures purement nationales, les structures composées de 2 et 3 réviseurs d'entreprises (personnes physiques) diminuent légèrement, contrairement aux structures de 4 réviseurs et à celles dont relèvent 5 à 9 réviseurs d'entreprises qui sont en augmentation. Par contre, les réviseurs non associés (travaillant seuls) diminuent de 25 unités, résultant cependant

d'un nombre relativement élevé de mouvements (nouveaux réviseurs / réviseurs changeant de statut ou quittant la profession).

- Malgré la diminution du nombre de réviseurs d'entreprises travaillant seuls par rapport à l'année précédente, cette partie de la profession reste cependant encore significative dans la mesure où elle correspond à 12% des réviseurs d'entreprises « actifs ». Une étude plus précise quant à la typologie des réviseurs n'ayant pas opté pour une association de plusieurs réviseurs révèle qu'un certain nombre de réviseurs commencent encore actuellement leur première expérience professionnelle de manière isolée. Par ailleurs, la tranche d'âge majoritaire dans ce sous-groupe se situe entre 50 et 60 ans. Si on examine l'année de prestation de serment, toutes les périodes sont représentées. On constate cependant une dominante pour les années 1984-1988, période correspondant à la réforme du révisorat de 1985.
- En ce qui concerne la qualité de l'information communiquée par les réviseurs d'entreprises via le registre public, une amélioration quant à la mention des réseaux auxquels les professionnels relèvent a été constatée par rapport à l'année précédente. On relèvera cependant que 4 sociétés de révision complètent la rubrique « appartenance à un réseau » mais donnent une information trompeuse (que l'on peut classer en deux catégories : les réviseurs ayant changé de réseau mais n'ayant pas mis à jour le registre public et les réviseurs qui mentionnent ne pas faire partie d'un réseau alors qu'ils en font partie).
- Il convient par ailleurs de souligner que l'information contenue dans le registre public ne semble pas faire l'objet d'un contrôle systématique et contient de nombreux manquements (dont certains sont contraires à la loi). En effet, à l'aune de l'étude empirique, il a été constaté qu'en date du 30 avril 2011 :
  - 108 sociétés de révision n'ont pas complété la rubrique « propriétaires et actionnaires », soit 20% des sociétés reprises sur le registre public des réviseurs d'entreprises.
  - Les personnes de contact de 40 sociétés de révision (soit près de 8% des sociétés de révision inscrites sur le registre public) n'ont jamais vérifié l'information contenue sur le registre public depuis sa créa-

tion en 2008. En ce qui concerne les personnes physiques, ce nombre est moindre et s'élève à 10 personnes (sur les 926 inscrites sur le registre public).

- 15 sociétés de révision ne semblent pas avoir de réviseur d'entreprises actif (rubrique vide).
- 9 sociétés de révision n'ont pas complété la rubrique « membres de l'organe d'administration ou de direction ».
- 3 sociétés de révision ont complété la rubrique « membres de l'organe d'administration ou de direction » mais aucun ne possède le titre de réviseur d'entreprises.
- 1 société de révision (faisant partie du groupe « Forum of firms ») n'a pas complété la rubrique « adresse de chaque établissement en Belgique ».

On peut dès lors conclure de cette étude que la communication des réviseurs d'entreprises devrait être améliorée. Le registre public est une base de données créée par la loi devant permettre aux dirigeants d'entreprise appelés à désigner un contrôleur légal des comptes mais également à toute personne intéressée de disposer d'une information fiable à propos de chaque réviseur d'entreprises. Outre la responsabilité première dans le chef du réviseur d'entreprises, des mesures de contrôle systématiques doivent être mises en œuvre afin d'assurer aux tiers la sécurité juridique voulue.

Durant l'année 2012, le Conseil supérieur examinera dans quelle mesure et, le cas échéant, sous quelle forme il convient de donner suite à cette étude empirique.

### **3.1.2. La problématique de la concentration du secteur de l'audit externe au niveau européen**

En 2007, la Direction générale du Marché intérieur et des services de la Commission européenne a chargé la société de Conseil Oxera d'une étude relative aux règles en matière de structure d'actionariat des cabinets d'audit et de leurs conséquences en termes de concentration du marché de l'audit.

Cette société de conseil britannique a rendu, en octobre 2007, son rapport définitif sous le titre « *Ownership rules of audit firms and their consequences for audit market concentration* ».

Les principales conclusions tirées par les auteurs de cette étude peuvent être synthétisées comme suit :

- Le marché de l'audit pour les grandes sociétés cotées est dominé par les quatre plus grosses sociétés d'audit. Les petites sociétés d'audit pourraient être amenées à réaliser des investissements importants sur plusieurs années pour parvenir à se développer et à entrer sur le marché international de l'audit.
- L'analyse d'un modèle d'investissement développé pour évaluer de tels projets d'expansion indique qu'une société d'audit détenue par des investisseurs externes et non par des auditeurs peut prendre plus facilement la décision de se développer en vue d'entrer sur le marché des grands audits. Une des raisons en est que l'on peut estimer à 10% le surcoût de la levée de capitaux induits par les structures actuelles de propriété pour les sociétés d'audit.
- Les restrictions d'accès aux capitaux ne représentent néanmoins qu'un des obstacles potentiels à l'entrée sur le marché international. D'autres barrières peuvent bloquer le projet: la réputation, la nécessité d'une couverture internationale, les structures de gestion internationale, et le risque de responsabilité. L'incidence du risque de responsabilité sur le coût du capital peut être importante et entraîner un rationnement des capitaux.
- Il peut y avoir d'autres excellents motifs pour que les sociétés d'audit souhaitent conserver leur structure: par exemple, leur capital humain. D'un point de vue réglementaire, les structures de propriété existantes ont été justifiées par la nécessité de protéger l'indépendance des sociétés. L'analyse des processus de décision dans les grandes sociétés d'audit indique cependant qu'il est peu probable que les nouvelles structures de propriété nuisent dans la pratique à l'indépendance des auditeurs. Des mesures de sauvegarde appropriées pourraient permettre de traiter les conflits d'intérêts spécifiques.

En novembre 2008, la Commission européenne a lancé une consultation publique sur les structures de contrôle des cabinets d'audit et leurs conséquences pour le marché de l'audit, à la suite d'une étude indépendante effectuée par la société de conseil Oxera.

En juillet 2009, le Commissaire McCREEVY a publié les résultats de cette consultation publique et évoquait l'importance d'ouvrir le marché de l'audit des entreprises internationales à davantage de prestataires, ou au moins de faire en sorte que la structure actuelle du marché ne se détériore pas davantage.

\*

\* \*

En octobre 2010, les responsables de la Direction générale du marché intérieur et des services de la Commission européenne ont lancé une consultation publique au départ du livre vert, rédigé par leurs soins, intitulé « *Problématique en matière d'audit: les leçons de la crise* ». Ce livre vert aborde de nombreuses questions relatives à la profession de contrôleur légal des comptes, en compris la problématique de la concentration et de la structure du marché de l'audit, à propos de laquelle les questions suivantes étaient posées :

- « (27) *La configuration actuelle du marché de l'audit pourrait-elle présenter un risque systémique?*
- (28) *Estimez-vous que la formation obligatoire d'un consortium de sociétés d'audit comprenant au moins une société d'audit plus petite, n'ayant pas une importance systémique, pourrait agir comme un catalyseur qui dynamiserait le marché de l'audit et permettrait aux petits et moyens cabinets de participer plus activement au segment des audits plus importants?*
- (29) *Êtes-vous d'accord avec l'idée d'une rotation obligatoire et du lancement d'un nouvel appel d'offres après une période donnée dans le but d'améliorer la structure des marchés de l'audit? Quelle devrait être cette période maximale?*
- (30) *Que devrait-on faire face à l'opinion dont bénéficient les «Big Four»?*
- (31) *Êtes-vous d'accord avec l'idée que les plans d'urgence, notamment les testaments, pourraient jouer un rôle clé dans la gestion des risques systémiques et des risques de faillite des sociétés?*
- (32) *Est-ce que les bénéfices du regroupement des grandes sociétés d'audit au cours de ces deux dernières décennies (internationalisation de l'offre, les synergies) sont toujours*

*d'actualité? Dans quelles circonstances un retour en arrière pourrait-il être envisagé? »*

La réaction transmise à la Commission européenne au nom des différentes composantes du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises figure ci-avant dans le présent rapport annuel et est évoquée ci-après sous le point 3.5.

Les études empiriques du Conseil supérieur, publiées dans son rapport annuel 2009, ont été particulièrement utiles pour étayer les propos relatifs à la situation dans le contexte belge dans le cadre de cette réaction à la consultation publique lancée par la commission européenne en octobre 2010.

En février 2011, la Commission européenne a publié une synthèse de 36 pages, intitulée « *Summary of responses – Green paper Audit policy: Lessons from the crisis* » et téléchargeable sur le site internet de la DG « Marché intérieur et Services »<sup>1</sup> des réactions qui lui ont été adressées dans la cadre de la consultation publique (voir en particulier le point 5 de la synthèse).

### **3.1.3. La problématique de la structuration du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique**

#### *a) Origine*

La Commission européenne a diffusé auprès des membres de l'EGA0B un document, en vue de sa réunion du 9 novembre 2009, intitulé « *Key data and trends in audit markets* ». Ce document (n'ayant pas de caractère public) a été porté, à la demande du Président, à l'ordre du jour de la réunion du Conseil supérieur du 23 novembre 2009. De l'avis des membres, ce document contenait des informations particulièrement intéressantes.

Dans le cadre de cet échange de vues, les membres du Conseil supérieur ont constaté qu'il importait de disposer d'une vue claire quant à la structure concrète du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique et ont demandé au secrétariat scientifique de procéder à différentes études empiriques relative à la structure de ce secteur spécifique.

1 [http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/docs/2010/audit/summary\\_responses\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/docs/2010/audit/summary_responses_en.pdf).

De son côté, l'IRE a annoncé le 6 août 2009 qu'il avait décidé de procéder au listage des réseaux. Un courrier a été envoyé par le Conseil supérieur à l'IRE le 18 septembre 2009 afin de les féliciter de cette initiative et de leur demander de disposer de l'information collectée. Dans son courrier du 24 septembre 2009, le Président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a communiqué l'information dont il disposait à l'époque en précisant que le processus de listage des réseaux était en cours mais non encore finalisé. Le Conseil de l'IRE semble toujours occupé à l'établissement d'une liste de réseaux et a adressé une circulaire<sup>2</sup> à ses membres en la matière en date du 24 septembre 2010 décrivant un plan d'action en deux phases dont la seconde devrait être clôturée en date du 28 février 2011. En date de clôture de l'étude du Conseil supérieur, à savoir le 30 avril 2011, cette seconde phase ne semblait cependant pas encore finalisée au vu du contenu du registre public disponible pour les tiers.

Eu égard à l'importance qu'il convient d'accorder à cette problématique, le Conseil supérieur a estimé opportun d'effectuer la mise à jour de l'étude empirique publiée en la matière pour la première fois il y a un an.

C'est dans son rôle de composante du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises que le Conseil supérieur a été amené à effectuer une étude et ce exclusivement au départ d'informations disponibles à tout un chacun.

Cette étude relative à la structure du secteur du révisorat d'entreprises sera, en particulier, utile au Conseil supérieur dans le cadre de son rôle de représentant au sein de l'EGA OB pour la Belgique. L'étude effectuée de manière proactive en Belgique pourrait s'avérer utile à d'autres composantes du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises (par exemple, pour la Chambre de renvoi de mise en état) mais sera utile au Conseil supérieur lui-même dans sa mission de coopération au niveau international de la supervision publique mise en place en Belgique.

<sup>2</sup> Circulaire D.022/10 du 24 septembre 2010 relative à l'établissement d'une liste de réseaux et aux informations à fournir par les réviseurs d'entreprises membres d'un réseau, téléchargeable au départ du site internet de l'IRE.

## *b) Objet de l'étude*

L'objet de l'étude effectuée par le Conseil supérieur est d'identifier quelle est la structure du secteur du révisorat d'entreprises en Belgique:

- les grands réseaux internationaux implantés en Belgique, à savoir ceux qui font partie du « Forum of firms » (en abrégé, FoF)
- les autres réseaux/structures internationaux(ales) présent(e)s en Belgique
- les réseaux/structures de nature purement nationale mis(es) en place en Belgique
- les professionnels ne relevant d'aucune structure, qu'elle soit nationale ou internationale.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que la structure du secteur du révisorat d'entreprises identifiée par le biais de cette étude ne permet en aucune manière d'identifier l'importance des cabinets de révision / structures au niveau national en termes d'honoraires. L'étude empirique effectuée par le Conseil supérieur vise à identifier quels réviseurs travaillent avec qui.

Cette étude a été initiée en 2010 et arrêtée en date du 30 avril 2011. Eu égard à la vitesse à laquelle les structures des cabinets changent, cette étude est publiée ci-après dans le rapport annuel 2010 du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises, au titre des activités du Conseil supérieur.

La date de césure retenue, à savoir le 30 avril, est motivée par le fait que l'assemblée générale annuelle de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises se tient dans le courant de ce mois et que dès lors, *a priori*, la fin du mois d'avril est le moment le plus propice pour disposer d'informations parfaitement mises à jour.

## *c) Méthodologie retenue*

Aucune information de nature confidentielle n'a été utilisée pour effectuer cette étude de nature empirique. En effet, la mission confiée par le législateur au Conseil supérieur des Professions économiques porte sur les différents aspects généraux de la profession (notamment l'approbation des normes et des recommandations) et ne porte pas sur un contrôle systématique d'informations ayant trait à un réviseur d'entreprises déterminé (qu'il soit personne physique ou personne morale).

Les sources d'information utilisées sont celles mises à disposition par les professionnels eux-mêmes sur internet:

- d'une part, le registre public des réviseurs d'entreprises et
- d'autre part, l'information communiquée au travers d'internet par les réseaux/structures internationaux(ales) et par les réviseurs d'entreprises (via leur site internet).

Le point de départ naturel pour la collecte d'informations est le registre public des réviseurs d'entreprises auquel il est possible d'accéder au départ du site internet de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. On y trouve deux types de registres: celui des personnes physiques et celui des personnes morales.

En date du 30 avril 2011, 1.042 réviseurs d'entreprises – personnes physiques et 525 réviseurs d'entreprises – personnes morales étaient repris sur le registre public des réviseurs d'entreprises.

Le Conseil supérieur constate que, depuis juin 2010, le registre des personnes physiques est subdivisé en trois catégories, ventilées comme suit en date du 30 avril 2011:

- les réviseurs d'entreprises qui peuvent effectuer des missions révisorales (926 réviseurs d'entreprises);
- les réviseurs d'entreprises qui sont temporairement empêchés d'effectuer des missions révisorales pour des raisons d'incompatibilité, telles que visées à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 (110 réviseurs d'entreprises);
- les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas exercer de missions révisorales ou qui ne peuvent pas exercer des missions révisorales pour d'autres raisons légales que celles énumérées dans l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 (6 réviseurs d'entreprises).

La portée de cette troisième catégorie a été décrite par le Conseil de l'IRE dans une communication<sup>3</sup> du 14 juin 2010.

L'étude relative à la structure du secteur de l'audit externe en Belgique effectuée par le Conseil supérieur a pour objectif de répartir ces 926 réviseurs d'entreprises – personnes physiques «actifs» et ces 525 réviseurs d'entreprises – personnes morales en cinq catégories:

3 Communication du Conseil de l'IRE du 14 juin 2010 relative à l'introduction d'un nouveau volet dans le registre public pour les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas exercer des missions révisorales à cause d'autres raisons légales que celles visées à l'article 13, § 2, de la loi du 22 juillet 1953, téléchargeable au départ du site internet de l'IRE.

- les 22 réseaux internationaux, membres du «Forum of firms»<sup>4</sup>, qui sont présentes en Belgique;
- les autres réseaux/structures internationaux(ales) présent(e)s en Belgique;
- les réseaux/structures purement nationaux(ales) ayant une dénomination;
- les structures purement nationales n'ayant pas de dénomination (autre que le nom du (des) réviseur(s) d'entreprises);
- les réviseurs d'entreprises travaillant seuls.

*L'étude du Conseil supérieur ne vise en aucune manière à déterminer si une structure (qu'elle soit purement nationale ou qu'elle ait un lien avec une structure internationale) répond (ou non) à une quelconque définition de «réseau», qu'il soit intégré ou non.*

*Il a été supposé que les structures internationales faisant partie du «Forum of firms» sont à tout le moins des réseaux eu égard à la Constitution dudit «Forum of firms».*<sup>5</sup>

**Pour ce qui concerne les réseaux internationaux, membres du «Forum of firms», qui sont présents en Belgique**, le site internet du réseau international a été consulté afin de voir quels réviseurs d'entreprises belges font partie dudit réseau international. Ces informations ont ensuite été corroborées sur la base des informations fournies par les sociétés de révision ou par les réviseurs d'entreprises par le biais du registre public accessible au public.

En cas d'informations de nature différente, l'information publiée par la structure internationale au travers d'internet a été privilégiée eu égard aux multiples modifications observées et au faible taux de mise à jour du registre public des réviseurs d'entreprises constaté dans le cadre de l'étude précédente du Conseil supérieur en la matière<sup>6</sup>.

4 Voir à ce propos, le site internet [www.forumoffirms.org](http://www.forumoffirms.org) et plus particulièrement le registre des membres en date du 13 avril 2011. Depuis cette date, une 22ième structure a rejoint le Forum of firms, à savoir Kreston International.

5 Voir à ce propos, le site internet [www.forumoffirms.org](http://www.forumoffirms.org) et, plus particulièrement, la Constitution datant de 2007 dudit Forum of firms et ses annexes reprises sur le site internet.

6 Rapport annuel 2009 des différentes composantes du système belge de supervision publique des réviseurs

Au sein de cette catégorie, les différentes sociétés de révision ont été classées selon l'ordre alphabétique du nom des réseaux internationaux, tels que repris dans la liste des membres du « Forum of firms » en date du 13 avril 2011.

Les sociétés belges de révision relevant de cette catégorie ont été classées en distinguant les sociétés dont relèvent plusieurs réviseurs d'entreprises des sociétés dites « unipersonnelles ». Ces dernières sont reprises en fin de liste et sont identifiables par l'espacement introduit dans la liste des sociétés de révision. Les personnes physiques relevant de ces différentes sociétés de révision ont quant à elles été classées selon l'ordre alphabétique (qu'ils aient ou non un pouvoir de signature).

**Pour ce qui concerne les autres réseaux/structures internationaux(ales)**, le point de départ a été l'information communiquée par les réviseurs d'entreprises par le biais du registre public. Cette information a ensuite été corroborée par les informations reprises sur les sites internet de ces réseaux/structures internationaux(ales).

Les sites internet des réseaux/structures internationaux(ales) portés à notre connaissance auxquelles aucune référence n'est faite dans le registre public des réviseurs d'entreprises ont été consultés afin de voir s'il existe (ou non) des auditeurs externes, membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, mentionnés sur ces sites internet.

En cas d'informations de nature différente, l'information publiée par le(la) réseau/structure international(e) via internet a été privilégiée eu égard aux multiples modifications observées et au faible taux de mise à jour du registre public des réviseurs d'entreprises constaté dans le cadre de l'étude précédente du Conseil supérieur en la matière<sup>7</sup>.

d'entreprises – partie consacrée au rapport annuel du Conseil supérieur des Professions économiques en tant que composante du système de supervision publique des réviseurs d'entreprises, sous le point 3.1.2. La problématique de la concentration du monde de l'audit en Belgique, sous le point g), page 125.

7 Rapport annuel 2009 des différentes composantes du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises – partie consacrée au rapport annuel du Conseil supérieur des Professions économiques en tant que composante du système de supervision publique des réviseurs d'entreprises, sous le point 3.1.2. La problématique de la concentration du monde de l'audit en Belgique, sous le point g), page 125.

Les différentes sociétés de révision ont été classées selon le nombre de réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant du (de la) réseau/structure international(e) concerné(e), en commençant par les plus nombreux.

Les sociétés belges de révision relevant de cette catégorie ont été classées en distinguant les sociétés dont relèvent plusieurs réviseurs d'entreprises des sociétés dites « unipersonnelles ». Ces dernières sont reprises en fin de liste et sont identifiables par l'espacement introduit dans la liste des sociétés de révision. Les personnes physiques relevant de ces différentes sociétés de révision ont quant à elles été classées selon l'ordre alphabétique (qu'ils aient ou non un pouvoir de signature).

**Pour ce qui concerne les structures nationales (avec ou sans dénomination)**, sous forme de réseau (intégré ou non) ou sous forme de cabinets, le point de départ a été l'information communiquée par les réviseurs d'entreprises par le biais du registre public. Les sites internet de ces structures ont été consultés lorsqu'ils existaient.

Les différentes sociétés de révision ont été classées selon le nombre de réviseurs d'entreprises – personnes physiques relevant de la structure nationale concernée, en commençant par les plus nombreux.

Une distinction a été faite selon que le réseau / la structure utilise (ou non) une dénomination commune, autre que le nom du cabinet de révision. Celles-ci ont été classées en premier lieu et sont suivies des structures n'utilisant pas de dénomination commune autre que le nom des réviseurs d'entreprises « fondateurs ».

Dans cette dernière catégorie, une distinction a été faite selon qu'une mention dans la rubrique « réseau » apporte (ou non) une information complémentaire. En effet, lorsque tous les réviseurs d'entreprises-personnes physiques relevant de la structure font partie d'une seule et même société de révision, la mention dans les sociétés unipersonnelles d'un éventuel « réseau » peut être faite afin d'apporter toute la clarté voulue mais n'apporte pas vraiment d'information nouvelle complémentaire. Les petites structures dans lesquelles une mention n'apporte pas spécialement d'informations complémentaires ont été classées en fin de catégorie. Les autres ont été regroupées plus avant sous une sous-catégorie intitulée « structures

purement nationales sans dénomination ayant une structure « complexe ».

Les sociétés belges de révision relevant de cette catégorie ont été classées, dans chaque sous-catégorie, en distinguant les sociétés dont relèvent plusieurs réviseurs d'entreprises des sociétés dites « unipersonnelles ». Ces dernières sont reprises en fin de liste et sont identifiables par l'espacement introduit dans la liste des sociétés de révision. Les personnes physiques relevant de ces différentes sociétés de révision ont quant à elles été classées selon l'ordre alphabétique.

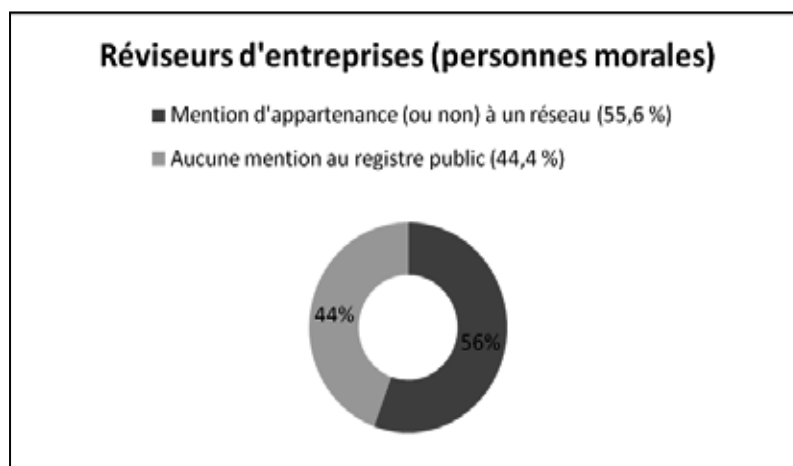
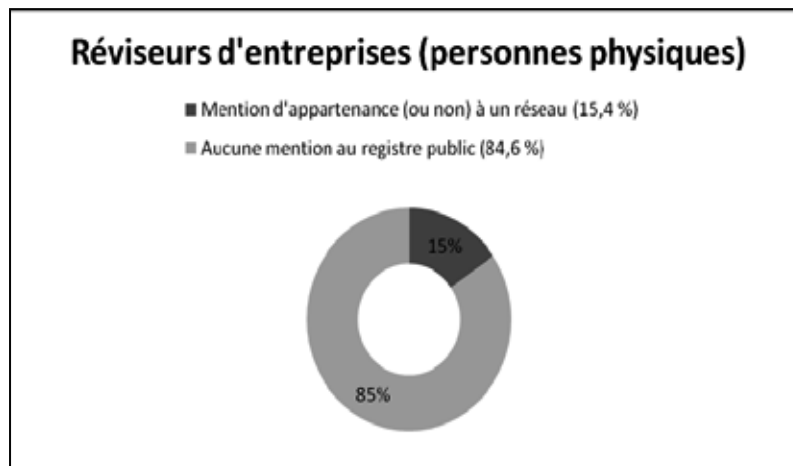
En ce qui concerne ces différentes petites structures, un regroupement a été effectué, pour chaque sous-catégorie, sur la base du nombre de réviseurs d'entreprises relevant de la structure (qu'ils aient ou non un pouvoir de signature).

**Les réviseurs d'entreprises travaillant seuls** (ou n'ayant en tout cas pas déclaré travailler avec un confrère ou au sein d'un cabinet de révision

autre qu'une société dite « unipersonnelle ») ont été regroupés en deux sous-catégories, selon qu'ils ont constitué (ou non) une société unipersonnelle.

\*  
\*      \*

Eu égard au très faible pourcentage de réviseurs d'entreprises – personnes physiques ayant mentionné une éventuelle appartenance à un réseau (moins de 15,4% d'entre eux) et au manque de systématique dans les informations données par les réviseurs d'entreprises – personnes morales (55,6 % mais peu de cohérence dans l'information communiquée par les différentes personnes relevant d'un même réseau / d'une même structure), une des sources « indirectes » de classification des réviseurs d'entreprises a été l'adresse e-mail communiquée par les réviseurs d'entreprises sur le registre public.





Il importe de souligner que si l'information reprise dans le registre public ne devait pas être correcte, les conclusions tirées dans le cadre de cette étude empirique pourraient être biaisées.

On relèvera utilement à ce propos que, sans préjudice des compétences confiées par le législateur au Procureur général en matière de registre public, il appartient à chaque réviseur d'entreprises, sous la responsabilité du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, de mettre à jour l'information contenue dans le registre public, conformément aux dispositions contenues dans l'article 10 de la loi du 22 juillet 1953 et dans l'article 11 de l'arrêté royal du 30 avril 2007 relatif à l'agrément des réviseurs d'entreprises et au registre public.

*d) Corroboration des informations collectées et partant de la qualité des résultats de l'étude*

Un contrôle logique a été effectué afin de s'assurer que chaque réviseur d'entreprises – personne physique et que chaque réviseur d'entreprises – personne morale soit repris dans le tableau en annexe à la présente étude.

Il ressort de ce test de validation que le travail a été effectué rigoureusement :

- En ce qui concerne les personnes morales, un seul réviseur d'entreprises a été compté à deux reprises dans la mesure où cette société de révision semble relever de structures internationales différentes.
- En ce qui concerne les personnes physiques, seuls deux réviseurs d'entreprises ont été comptés à deux reprises dans la mesure où ils sont actifs dans une société de révision semblant relever de structures internationales différentes.

Cette constatation n'est pas forcément source d'illégalité dans la mesure où certains réseaux / certaines structures internationaux(ales) ne prévoient pas d'exclusive en matière d'appartenance à leur réseau/structure.

Le Conseil supérieur des Professions économiques a dès lors pu finaliser son étude et a transmis, pour information, ladite étude au Procureur général, au titre de composante du système belge de supervision publique des réviseurs d'entreprises en charge du registre public des réviseurs d'entreprises.

*e) Cadre légal et réglementaire décrivant l'information à reprendre dans le registre public*

I.

Extrait de la loi du 22 juillet 1953 créant un Institut des Réviseurs d'Entreprises et organisant la supervision publique de la profession de réviseur d'entreprises

« Chapitre II

Des réviseurs d'entreprises, de leur inscription dans le registre public de l'Institut et de la protection de leur titre

(...)

Article 10

§ 1<sup>er</sup>. Le Conseil tient à jour un registre public dans lequel sont enregistrés les réviseurs d'entreprises.

Les contrôleurs et entités d'audit de pays tiers enregistrés conformément à l'article 7, § 4 sont mentionnés en cette qualité dans le registre public de manière distincte.

§ 2. Les informations requises sont enregistrées sous forme électronique. Toute personne peut les consulter à tout moment sur le site internet de l'Institut.

§ 3. Chaque réviseur d'entreprises personne physique et chaque cabinet de révision est identifié dans le registre public par un numéro personnel.

§ 4. Le registre public contient le nom et l'adresse des autorités compétentes chargées de l'agrément, de la surveillance, du contrôle de qualité, des sanctions et de la supervision publique.

§ 5. Les modalités relatives à l'actualisation et à l'accès au registre public sont déterminées par le Roi.

Article 11

§ 1<sup>er</sup>. Seules les personnes physiques ou entités inscrites au registre public peuvent porter le titre de réviseur d'entreprises.

Les contrôleurs et entités d'audit de pays tiers enregistrés conformément à l'article 7, § 4 ne portent pas le titre de réviseur d'entreprises.

§ 2. Le Conseil peut, aux conditions prévues par le règlement d'ordre intérieur, autoriser

le port du titre de réviseur d'entreprises honoraire par d'anciens réviseurs d'entreprises personnes physiques.

L'autorisation est retirée par le Conseil si les conditions mises à son octroi ne sont plus réunies. La décision de retrait est susceptible d'un recours devant la Commission d'appel et selon les modalités prévues à l'article 64, § 2.

§ 3. Les stagiaires peuvent porter le titre de réviseur d'entreprises stagiaire. Les stagiaires n'ont pas la qualité de réviseur d'entreprises, mais sont soumis à la surveillance et au pouvoir disciplinaire de l'Institut.»

## II.

Extrait de l'arrêté royal du 30 avril 2007 relatif à l'agrément des réviseurs d'entreprises et au registre public

### «Chapitre III

#### Du registre public

##### Section 1<sup>re</sup>

Des réviseurs d'entreprises personnes physiques

##### Article 9

§ 1<sup>er</sup>. Le registre public, prévu à l'article 10 de la loi, contient au minimum les informations suivantes en ce qui concerne les réviseurs d'entreprises personnes physiques :

- 1° nom, domicile, groupe linguistique choisi, français ou néerlandais, année de la prestation de serment et numéro d'enregistrement;
- 2° s'il y a lieu, nom, adresse d'établissement, site internet et numéro d'enregistrement des cabinets de révision qui emploient le réviseur d'entreprises personne physique, ou avec lequel celui-ci est en relation en tant qu'associé ou autre;
- 3° tout autre enregistrement en tant que contrôleur légal des comptes auprès des autorités compétentes d'autres Etats membres de l'Union européenne et comme contrôleur dans des pays tiers, en ce compris le(s) nom(s) de l'autorité (des autorités) d'enregistrement et, s'il y a lieu, le(s) numéro(s) d'enregistrement.

§ 2. Les contrôleurs de pays tiers enregistrés conformément à l'article 7, § 4 de la loi, figurent clairement dans le registre en cette qualité et non comme réviseurs d'entreprises personnes physiques.

## Section 2

### Des cabinets de révision

#### Article 10

§ 1<sup>er</sup> Le registre public contient au moins les informations suivantes en ce qui concerne les cabinets de révision :

- 1° numéro d'enregistrement, année d'inscription, nom, adresse du siège social et numéro d'entreprise auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises;
- 2° forme juridique;
- 3° coordonnées de contact, premier interlocuteur à contacter et, le cas échéant, adresse du site internet;
- 4° adresse de chaque établissement en Belgique avec son numéro de l'unité d'établissement auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises;
- 5° nom et numéro d'enregistrement de tous les réviseurs d'entreprises personnes physiques employés par le cabinet de révision ou en relation en tant qu'associés ou autre;
- 6° nom et adresse professionnelle de tous les propriétaires et actionnaires;
- 7° nom et adresse professionnelle de tous les membres de l'organe d'administration ou de direction;
- 8° le cas échéant, appartenance à un réseau et liste des noms et des adresses des cabinets membres de ce réseau et des entités affiliées ou indication de l'endroit où ces informations sont accessibles au public;
- 9° tout (tous) autre(s) enregistrement(s) comme cabinet d'audit auprès des autorités compétentes d'autres Etats membres et comme entité d'audit auprès de pays tiers, en ce compris le(s) nom(s) de(s) autorité(s) d'enregistrement et, s'il y a lieu, le(s) numéro(s) d'enregistrement.

§ 2. Les entités d'audit de pays tiers enregistrés conformément à l'article 7, §4 de la loi, figurent clairement dans le registre en cette qualité et non comme cabinets de révision.

### Section 3

#### Dispositions communes

##### Article 11

§ 1<sup>er</sup>. Le registre public est tenu à jour, sous la responsabilité du Conseil, sous la forme d'une base de données accessible via un site internet, qui indique pour chaque réviseur d'entreprises la date de la dernière mise à jour.

§ 2. Les réviseurs d'entreprises doivent informer l'Institut aussitôt que possible de toute modification des données reprises dans le registre public. Le registre est actualisé aussitôt que possible après la notification. Ils doivent signer les données fournies. A partir du moment où existe la possibilité pour les réviseurs d'entreprises de fournir et d'actualiser les données par voie électronique, la signature peut être une signature électronique, dont le Conseil détermine les modalités.

§ 3. Le Conseil peut déterminer les modalités selon lesquelles le registre public peut, en tout ou en partie, être communiqué sous une forme imprimée à quiconque souhaite l'obtenir.

##### Article 12

La liste des stagiaires est tenue à jour, sous la responsabilité de la Commission du stage.

##### Article 13

Le Conseil peut décider que le site internet visé à l'article 11, § 1<sup>er</sup> peut contenir d'autres informations pouvant intéresser les tiers, et notamment une adresse électronique.

##### Article 14

§ 1<sup>er</sup>. L'Institut ouvre un dossier au nom des réviseurs d'entreprises. Le dossier comprend les documents transmis lors de la demande d'admission à la qualité de réviseur d'entreprises.

Le réviseur d'entreprises communique spontanément au Conseil les informations suivantes, qui sont versées audit dossier :

- a) les actes et publications, qui prouvent le cas échéant les modifications apportées dans le registre public;
- b) les procédures visées à l'article 41 de la loi;

- c) la communication si oui ou non des prestations sont effectuées dans des entités d'intérêt public;

- d) tout enregistrement auprès des autorités compétentes belges.

§ 2. Le dossier de toute personne physique inscrite au registre public mentionne: le numéro d'enregistrement, la date d'enregistrement, son nom, ses prénoms, son lieu et sa date de naissance, sa nationalité, son groupe linguistique choisi, français ou néerlandais.

§ 3. Le dossier de tout cabinet de révision inscrit au registre public mentionne: le numéro d'enregistrement, la date d'enregistrement, la dénomination sociale au moment de son enregistrement, la forme juridique au moment de son enregistrement, la date de constitution et le numéro d'entreprise auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises.

Outre les renseignements visés au § 1<sup>er</sup>, le dossier de tout cabinet de révision comporte :

- 1° ses statuts ou, le cas échéant, une convention équivalente;
- 2° la liste des entreprises affiliées du cabinet de révision;
- 3° le cas échéant, les confirmations concernant le respect de l'article 15 de la loi;
- 4° la liste des cabinets de révision, des cabinets d'audit et des entités d'audit de pays tiers dans lesquels le cabinet détient des actions ou parts.

§ 4. Le Conseil peut en outre demander aux réviseurs d'entreprises toutes autres données utiles à l'application de l'article 32 de la loi en vue de les ajouter au dossier, ou il peut leur demander de les communiquer d'initiative.

##### Article 15

Les réviseurs d'entreprises communiquent spontanément à l'Institut, dans le mois, toutes modifications intervenues dans les données visées aux articles 9, 10, 13 et 14.

En ce qui concerne les données visées à l'article 14, § 4, le devoir de mise à jour à charge des réviseurs d'entreprises ne porte que sur les données communiquées par les réviseurs d'entreprises à la demande du Conseil.

Le Conseil détermine les modalités selon lesquelles les réviseurs d'entreprises peuvent être autorisés, ou obligés, à actualiser eux-mêmes, par un accès à distance sécurisé, les bases de données de l'Institut.

En ce qui concerne les procédures visées à l'article 41 de la loi, l'obligation de communication porte sur l'introduction d'une procédure, ainsi que sur toutes les décisions qui sont prises dans le cadre de cette procédure par les juridictions ou autorités qui en sont saisies.»

### III.

Extraits de l'arrêté royal du 7 juin 2007 fixant le règlement d'ordre intérieur de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

#### «CHAPITRE V Du Conseil

##### *Article 16*

Le Conseil peut déléguer, le cas échéant dans les conditions qu'il fixe, les tâches suivantes au Comité exécutif:

- 1° vérifier et établir si le candidat réviseur d'entreprises ou l'entité satisfait aux conditions prévues aux articles 5 à 7 de la loi, et, le cas échéant, l'admettre comme réviseur d'entreprises;
- 2° surveiller l'établissement et la mise à jour du registre public conformément aux règles établies par le présent règlement;
- 3° assurer que les informations requises enregistrées dans le registre public sont accessibles au public comme prévu à l'article 11 de l'arrêté royal du 30 avril 2007 relatif à l'agrément des réviseurs d'entreprises et au registre public;
- 4° approuver les contrats d'assurance couvrant la responsabilité civile des réviseurs d'entreprises;
- 5° interjeter appel contre une décision de la Commission de discipline ou introduire un pourvoi en cassation contre une décision de la Commission d'appel;
- 6° engager ou licencier le personnel de l'Institut et en fixer les rémunérations;
- 7° désigner le membre du Conseil ou l'ancien membre du Conseil chargé de représenter le Conseil en cas de perquisition au domicile d'un réviseur d'entreprises.

(...)

#### CHAPITRE VI

Des fonctions de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier  
(...)

##### *Article 28*

Les secrétaires surveillent l'organisation et le fonctionnement du secrétariat, la tenue à jour du registre public et la conservation des archives. Ils sont chargés du secrétariat de l'assemblée générale. Ils préparent les assemblées générales et les réunions du Conseil, ainsi que les procès-verbaux correspondants.  
(...)

#### CHAPITRE VIII

Des informations périodiques à fournir par les réviseurs d'entreprises

##### *Article 31*

§ 1<sup>er</sup>. Les réviseurs d'entreprises informent l'Institut des missions qu'ils accomplissent ou ont accomplies dans le cadre de leur activité professionnelle.

§ 2. Les réviseurs d'entreprises exerçant un ou plusieurs mandats de commissaire auprès d'entités d'intérêt public communiquent annuellement à l'Institut l'hyperlien vers la partie du site internet dans laquelle sont publiées les informations visées à l'article 15 de la loi.

§ 3. Le Conseil détermine la forme, le contenu détaillé et la périodicité des informations visées aux paragraphes 1 et 2.

§ 4. Les réviseurs d'entreprises personnes physiques dont l'activité s'exerce au travers d'un cabinet de révision, inscrit au registre public, sont dispensés des obligations prévues aux paragraphes précédents, lorsqu'ils exercent leur activité professionnelle dans leur totalité au sein de ce cabinet.»

f) Synthèse des résultats de cette étude en ce qui concerne la structure du secteur de l'audit externe en Belgique

### **Regroupement des réviseurs d'entreprises**

Les résultats complets de l'étude effectuée par le Conseil supérieur sont repris en annexe à la présente étude.

Une synthèse de cette classification a également été effectuée et est reprise ci-après :

<b>Réseaux internationaux, membres du « Forum of firms »</b>	<b>Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce réseau</b>
PricewaterhouseCoopers Int.	81 réviseurs d'entreprises
Ernst & Young Global Limited	76 réviseurs d'entreprises
Deloitte Touche Tohmatsu Int	70 réviseurs d'entreprises
KPMG Internat. Cooperative	70 réviseurs d'entreprises
<i>Sous-total « Big four »</i>	<i>297 réviseurs d'entreprises</i>
BDO	55 réviseurs d'entreprises
RSM International Limited	32 réviseurs d'entreprises
<i>Sous-total « Moyen + »</i>	<i>87 réviseurs d'entreprises</i>
IECnet	21 réviseurs d'entreprises
Mazars	18 réviseurs d'entreprises
PKF International Limited	18 réviseurs d'entreprises
Crowe Horwath International	17 réviseurs d'entreprises
Moore Stephens Internat Ltd	17 réviseurs d'entreprises
Grant Thornton Internat Ltd	13 réviseurs d'entreprises
HLB International	08 réviseurs d'entreprises
INPACT Audit Limited	07 réviseurs d'entreprises
JPA International	07 réviseurs d'entreprises
UHY International Limited	05 réviseurs d'entreprises
Russell Bedford International	04 réviseurs d'entreprises
JHI	02 réviseurs d'entreprises
Kreston International	02 réviseurs d'entreprises
<i>Sous-total « Moyen - »</i>	<i>139 réviseurs d'entreprises</i>
Constantin Associates Network	Nouveau réseau international n'ayant pas de représentant en Belgique
SMS Latinoamérica	Pas de représentant en Belgique (réseau propre à l'Amérique latine)
Talal Abu Ghazaleh & Co. International (TAGI)	Pas de représentant en Belgique (réseau propre aux pays arabes)
<b>Total</b>	<b>524 réviseurs relevant de cabinets d'audit, membres du « Forum of firms »</b>

<b><i>Autres réseaux internationaux/structures internationales, non membres du «Forum of firms»</i></b>	<b><i>Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce réseau/cette structure</i></b>
Nexia International	24 réviseurs d'entreprises
Eura audit International	13 réviseurs d'entreprises
Baker Tilly	12 réviseurs d'entreprises
INAA Group	08 réviseurs d'entreprises
Leading Edge Alliance	07 réviseurs d'entreprises
BKR	05 réviseurs d'entreprises
CPA Associates International	05 réviseurs d'entreprises
Morison International	05 réviseurs d'entreprises
DFK International	04 réviseurs d'entreprises
Polaris International	04 réviseurs d'entreprises
AGN International	04 réviseurs d'entreprises
ACF Group	03 réviseurs d'entreprises
Alliott Group	03 réviseurs d'entreprises
IAPA	03 réviseurs d'entreprises
MGI	02 réviseurs d'entreprises
Ecovis Global	01 réviseur d'entreprises
Fidunion	01 réviseur d'entreprises
Integra International	01 réviseur d'entreprises
	<b><i>105 réviseurs relevant de cabinets d'audit membres de réseaux/structures internationaux(ales) (autres que ceux/celles qui sont membres du «Forum of firms»)</i></b>

<b><i>Structures purement nationales ayant une dénomination particulière</i></b>	<b><i>Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ces structures purement nationales</i></b>
BCPA	12 réviseurs d'entreprises
VRC Bedrijfsrevisoren	12 réviseurs d'entreprises
Triple A	09 réviseurs d'entreprises
BST	08 réviseurs d'entreprises
FCG-audit	06 réviseurs d'entreprises
BBDH-Bedrijfsrevisoren	05 réviseurs d'entreprises
BMA	05 réviseurs d'entreprises
Auditas Bedrijfsrevisoren	04 réviseurs d'entreprises
CKP	03 réviseurs d'entreprises
DSD	03 réviseurs d'entreprises
MDA Bedrijfsrevisoren	03 réviseurs d'entreprises
VPC Réviseurs d'entreprises	03 réviseurs d'entreprises
DCB	02 réviseurs d'entreprises
DPO	02 réviseurs d'entreprises
THG	02 réviseurs d'entreprises
	<b><i>79 réviseurs relevant de structures purement nationales ayant une dénomination particulière</i></b>

<b>Structures purement nationales n'employant pas de dénomination particulière</b>	<b>Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ces structures purement nationales</b>
3 cabinets de 5 réviseurs	15 réviseurs d'entreprises
2 cabinets de 4 réviseurs	08 réviseurs d'entreprises
8 cabinets de 3 réviseurs	24 réviseurs d'entreprises
30 cabinets de 2 réviseurs	60 réviseurs d'entreprises
1 cabinet de 1 réviseur	01 réviseur d'entreprises
	<b>108 réviseurs relevant de structures purement nationales n'ayant pas de dénomination particulière</b>

<b>Réviseurs d'entreprises travaillant seuls</b>	<b>Nombre de réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge travaillant seul(s)</b>
Société unipersonnelle	62 réviseurs d'entreprises
Pas de société	51 réviseurs d'entreprises
	<b>113 réviseurs travaillant seuls</b>

D'une manière encore plus synthétique, on peut conclure les éléments suivants :

Sous-total « Big four »	297 réviseurs d'entreprises
Sous-total « Moyen + »	087 réviseurs d'entreprises
Sous-total « Moyen - »	139 réviseurs d'entreprises
<b>Total</b>	<b>524 réviseurs relevant de cabinets d'audit, membres du « Forum of firms »</b>
	105 réviseurs relevant de cabinets d'audit membres de réseaux/structures internationaux(ales) (autres que ceux/celles qui sont membres du « Forum of firms »)
	79 réviseurs relevant de structures purement nationales ayant une dénomination particulière
	108 réviseurs relevant de structures purement nationales n'ayant pas de dénomination particulière
	113 réviseurs travaillant seuls
<b>Total</b>	<b>928 réviseurs actifs</b>

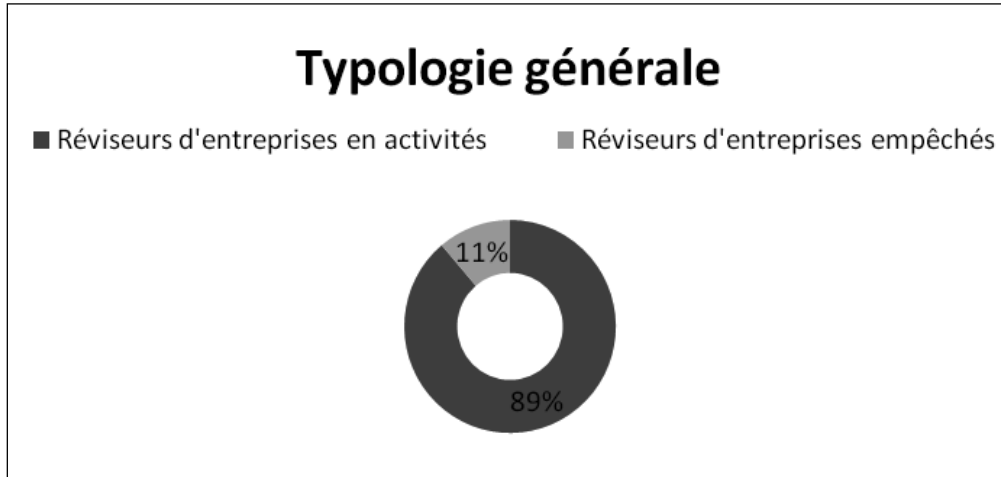
<b>Total du registre public</b>	<b>926 réviseurs actifs</b>
---------------------------------	-----------------------------

Ecart de 2	<p>Cet écart peut s'expliquer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GRARÉ Frank figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où tant le site internet de MGI que celui d'IAPA mentionnent ce réviseur d'entreprises comme contact au niveau national ;</li> <li>• FRANCEUS Bart figure à deux reprises dans l'étude dans la mesure où tant le site internet de Polaris que celui d'Ecovis mentionnent ce réviseur d'entreprises comme contact au niveau national.</li> </ul>
------------	--

On relèvera utilement que cette double appartenance ne pose pas en soi problème pour autant que la «structure» (qu'il s'agisse ou non d'un réseau (intégré ou non)) internationale n'exige

pas une exclusivité dans l'appartenance à sa structure.

D'une manière graphique, différentes constatations peuvent être mises en évidence :



Comparé à la situation l'an dernier, à la même date, on observe une augmentation de la proportion des réviseurs d'entreprises qui ne sont pas à considérer comme étant «actif».

peuvent pas exercer des missions révisorales pour d'autres raisons légales que celles énumérées dans l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953.

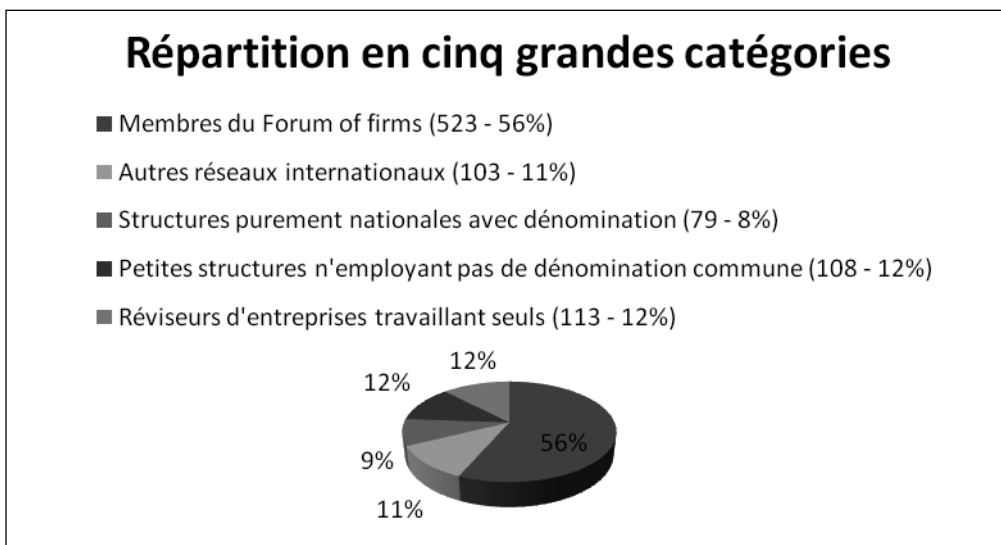
Pour rappel, depuis juin 2010, le registre des personnes physiques est subdivisé en trois catégories :

A la fin du mois d'avril 2011, ces trois catégories se présentaient comme suit :

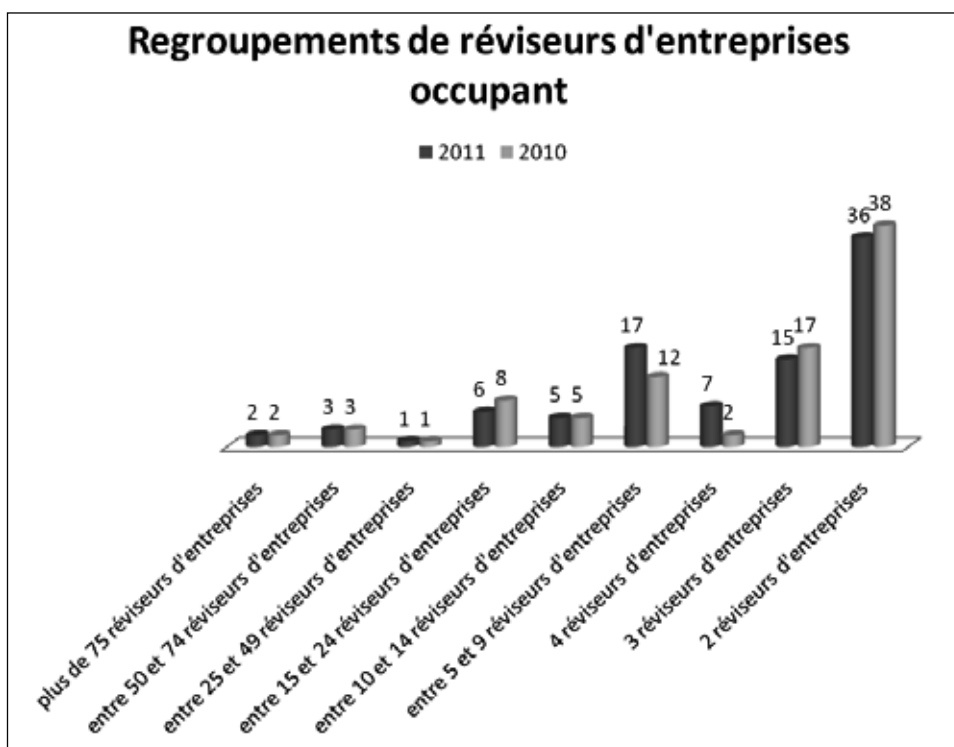
- les réviseurs d'entreprises qui peuvent effectuer des missions révisorales ;
- les réviseurs d'entreprises qui sont temporairement empêchés d'effectuer des missions révisorales pour des raisons d'incompatibilité, telles que visées à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 ;
- les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas exercer de missions révisorales ou qui ne

- réviseurs «actifs» : 926 personnes
- réviseurs «empêchés» au sens de l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 : 110 personnes
- réviseurs ne souhaitant pas exercer de missions révisorales : 6 personnes

Parmi les réviseurs d'entreprises en activités, on peut relever les éléments suivants :



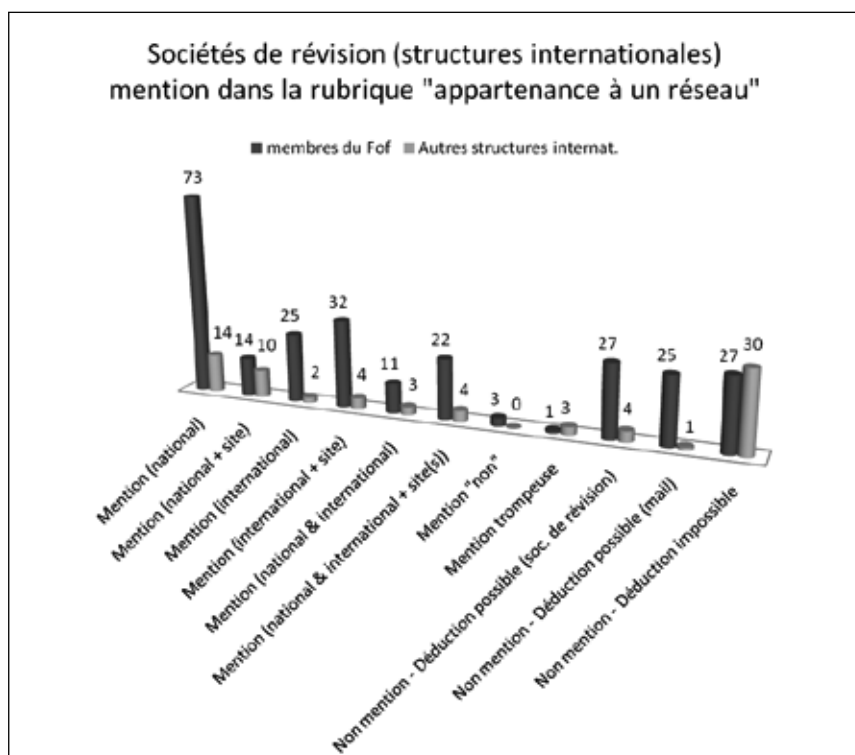




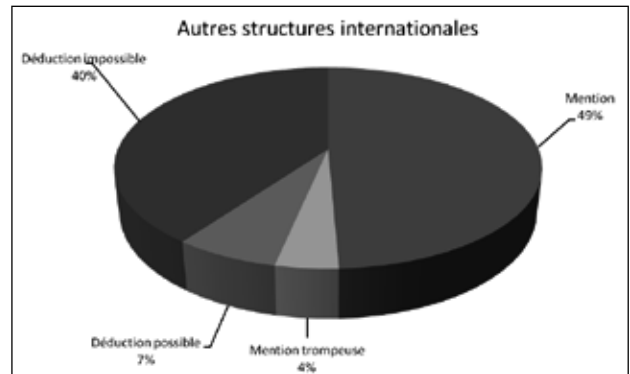
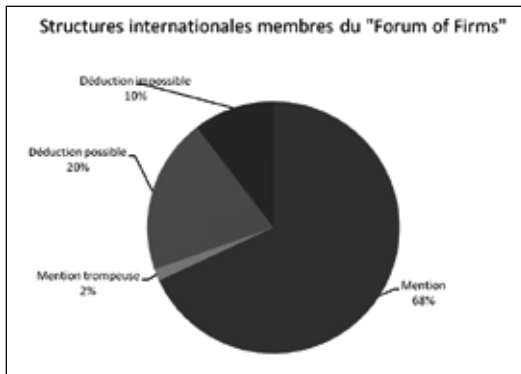
**Informations fournies en termes d'appartenance à un réseau ou une structure**

Si l'on considère les sociétés de révision relevant des catégories «réviseurs relevant de réseaux membres du « Forum of firms »» et « les

réviseurs relevant d'autres réseaux/structures internationaux(ales) », on peut distinguer la nature de l'information qui est fournie dans le registre public permettant d'identifier ou de déduire l'appartenance à une structure quelconque comme suit:



On peut encore synthétiser davantage les résultats obtenus comme suit :

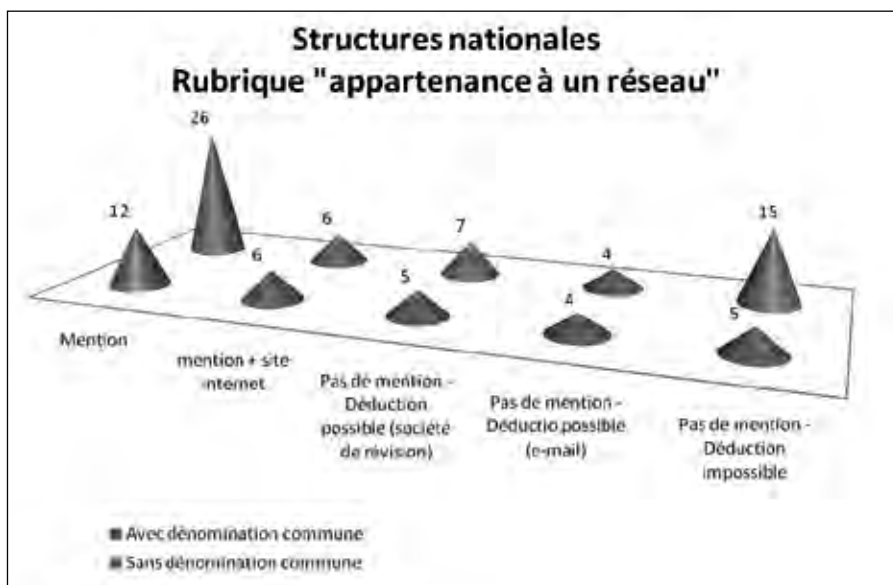


Cette différence de résultat peut en partie être expliquée par le fait que pour la seconde catégorie (structures internationales, autres que celles relevant du « Forum of firms »), l'utilisation de la dénomination internationale est moins fréquente. Les déductions par le biais de la société de révision ou de l'e-mail sont dès lors rendues plus difficiles.

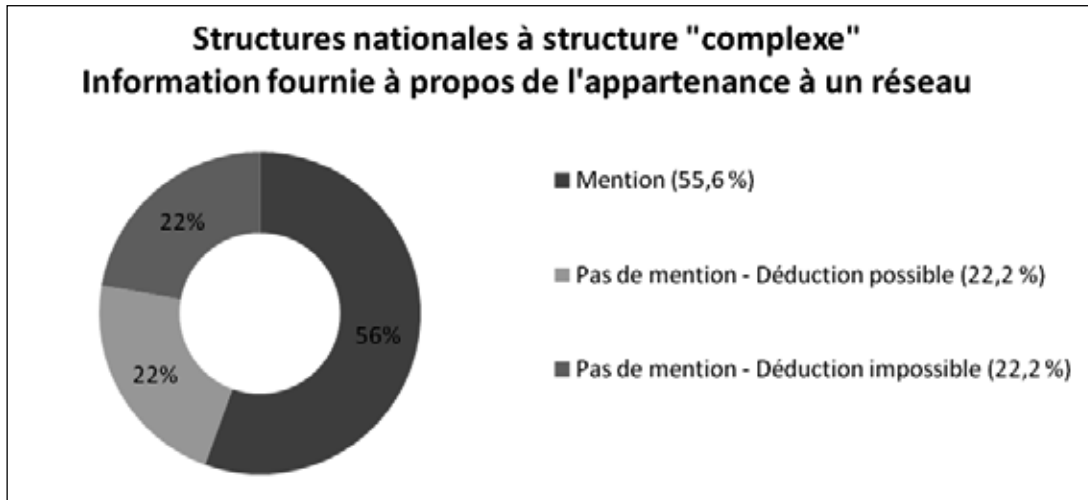
Comparé à l'étude effectuée l'an dernier, à la même date, la quantité et la qualité des mentions s'est améliorée en particulier à la suite d'une « politique » standardisée mise en place par deux structures nationales relevant de réseaux internationaux membres du « Forum of firms » (Deloitte et Baker Tilly). Il en résulte une réduction de la quote-part des déductions possibles uniquement par la mention d'une société de révision ou de l'e-mail du professionnel et une augmentation des mentions dans la rubrique *ad hoc* du registre public des réviseurs d'entreprises. Ce phénomène est encore plus marqué au niveau des réviseurs d'entreprises

personnes physiques pour lesquels les résultats de l'an dernier étaient très décevants (moins de 5% des réviseurs d'entreprises - personnes physiques faisaient mention d'une quelconque appartenance à une structure, qu'elle soit de nature purement nationale ou ayant des liens avec des structures d'ampleur internationale).

**Si l'on considère ces structures purement nationales ayant une dénomination spécifique (autre que le nom des réviseurs d'entreprises) et les structures purement nationales sans dénomination ayant une structure « complexe »** (à savoir les structures autres que celles dans lesquelles tous les réviseurs d'entreprises-personnes physiques relevant de la structure font partie d'une seule et même société de révision inscrite au registre public des réviseurs d'entreprises, on peut distinguer la nature de l'information qui est fournie dans le registre public permettant d'identifier ou de déduire l'appartenance à une structure quelconque comme suit :



On peut encore synthétiser davantage les résultats obtenus comme suit :



### ***Informations reprises sur le registre public***

#### ***Impossibilité de savoir quels réviseurs peuvent représenter un cabinet de révision***

Le Conseil supérieur des Professions économiques constate au terme de son étude qu'il n'est pas possible, au départ du registre public des réviseurs d'entreprises, d'identifier quels sont les réviseurs d'entreprises qui ont un pouvoir de signature et partant peuvent engager le cabinet de révision pour lequel ils travaillent.

En effet, la rubrique du registre public des réviseurs d'entreprises – personnes morales, intitulée « Tous les réviseurs d'entreprises personnes physiques employés par le cabinet de révision ou en relation en tant qu'associés (réviseurs d'entreprises personnes physiques qui apportent leur activité professionnelle au cabinet de révision) ou autres » ne permet pas de faire la différence entre les réviseurs d'entreprises qui ont un pouvoir de signature de ceux qui n'en ont pas.

Il ressort de la Communication du 14 juin 2010 que, d'après le Conseil de l'IRE, les réviseurs n'ayant pas de pouvoir de signature, devraient figurer dans la troisième catégorie créée en 2010 dans le registre public des réviseurs d'entreprises – personnes physiques, à savoir « les réviseurs d'entreprises qui ne souhaitent pas exercer de missions révisorales ou qui ne peuvent pas exercer des missions révisorales pour d'autres raisons légales que celles énumérées dans l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 ».

Dans la mesure où cette catégorie du registre public des réviseurs d'entreprises, créée en juin 2010, ne comporte que 6 réviseurs d'entreprises à la fin du mois d'avril 2011, on peut en déduire que les réviseurs concernés n'ont pas appliqué la prescription (non contraignante, rappelons-le) contenue dans la communication du 14 juin 2010.

Le Conseil supérieur estime qu'il conviendrait de disposer d'une mesure claire en la matière afin de permettre à tout un chacun de disposer de l'information voulue permettant d'assurer la sécurité juridique légitimement attendue.

En effet, à ce jour, seuls les statuts des cabinets de révision mentionnent les critères internes au cabinet pour déterminer quels réviseurs d'entreprises ont un pouvoir de signature. On relèvera, à ce propos, que ces statuts doivent être transmis à l'Institut des Réviseurs d'Entreprises au moment de la demande d'enregistrement dudit cabinet sur le registre public des réviseurs d'entreprises.

Il importe, de l'avis du Conseil supérieur, qu'au moment de la désignation d'un réviseur d'entreprises au titre de contrôleur légal des comptes, les responsables de l'entreprise puissent disposer d'une information claire quant aux réviseurs qui peuvent réellement représenter une société de révision.

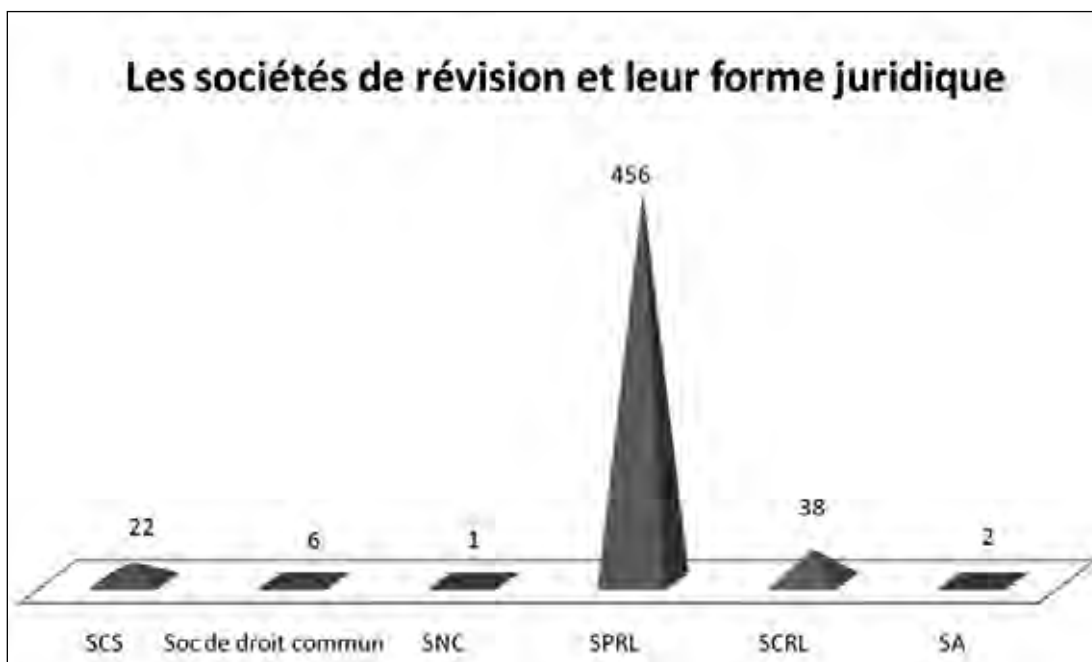
**Informations reprises  
sur le registre public**

**Typologie des sociétés de révision  
reprises sur le registre public des  
réviseurs d'entreprises**

A l'aune de l'étude empirique effectuée au départ du registre public, il convient de relever qu'une très large majorité de sociétés sont des

sociétés à responsabilité limitée: 38 SCRL (dont 3 sont des sociétés unipersonnelles de réviseurs), 391 SPRL (dont 317 sont des sociétés unipersonnelles de réviseurs) et 2 SA. Quelques sociétés à responsabilité illimitée figurent également au registre public: 22 SCS (toutes des sociétés unipersonnelles de réviseurs), 1 SNC et 6 sociétés de droit commun.

Schématiquement, la typologie des sociétés de révision se présente comme suit:



On peut affiner cette information globale en distinguant les différentes catégories retenues ci-

avant, même si l'ultra-prédominance des SPRL rend une quelconque analyse peu pertinente:

	SCRL	SNC	SPRL	SCS	SA	SdeDC	Total
Structures, membres du « Forum of firms »	21	0	217	20	1	1	<b>260</b>
Autres «structures» internationales (réseaux / associations)	10	0	59	1	1	3	<b>74</b>
Structures purement nationales avec dénomination	5	1	44	1	0	1	<b>52</b>
Petites structures nationales sans dénomination	2	0	71	0	0	1	<b>74</b>
Réviseurs travaillant seuls	0	0	65	0	0	0	<b>65</b>
<b>Total</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>456</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>525</b>

### **Informations reprises sur le registre public**

#### **Typologie de la nationalité de l'actionariat**

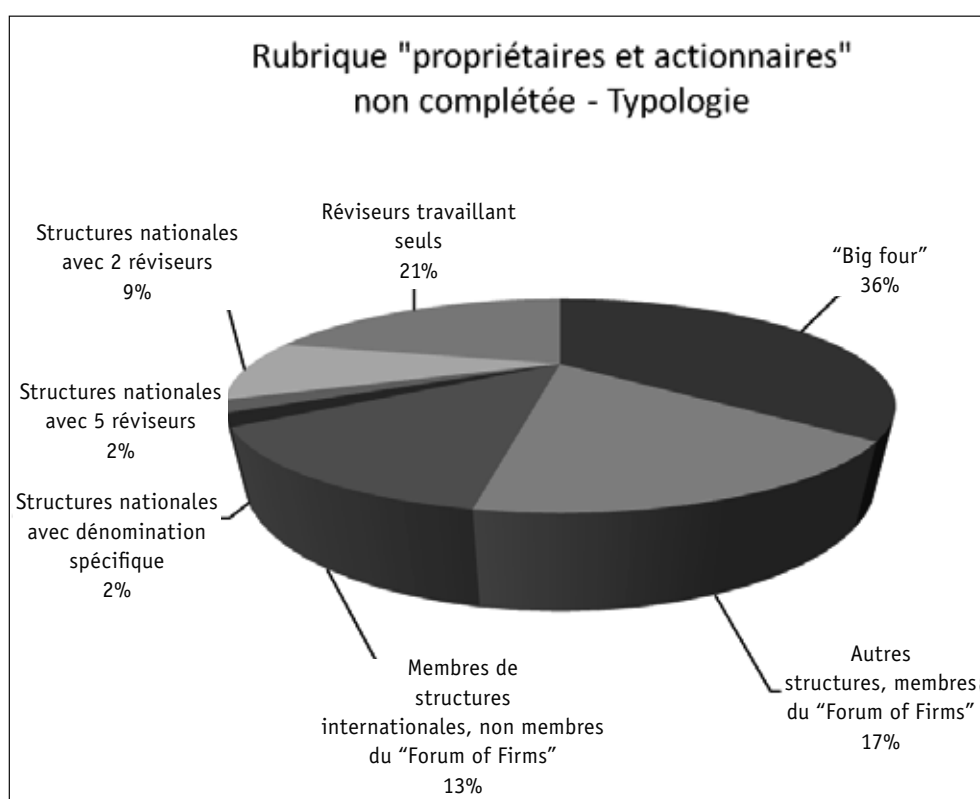
Sur les 525 sociétés de révision, il est regrettable de constater que 108 (soit plus de 20%) ne mentionnent aucune information quant à l'actionariat de leur société.

Pour l'essentiel, les actionnaires des sociétés de révision sont de nationalité belge. Parmi les

sociétés de révision dont l'information est complétée, on relèvera :

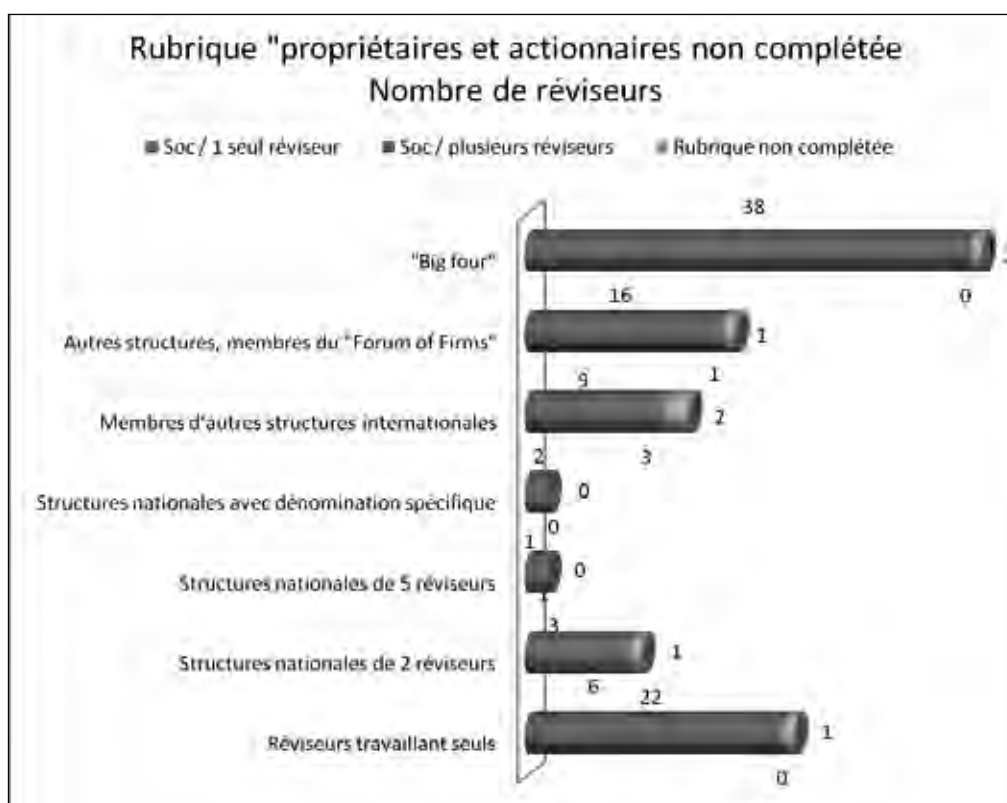
- deux sociétés détenues à 100% par des actionnaires étrangers (France)
- cinq sociétés ont un actionariat mixte
  - deux sociétés de révision ont un actionnaire originaire de Grande-Bretagne
  - trois ont un actionariat originaire du Grand-Duché du Luxembourg.

L'analyse des 108 sociétés de révision n'ayant pas complété la rubrique «propriétaires et actionnaires» du registre public permet de relever la typologie suivante :



On observera par ailleurs que ces 108 peuvent être ventilées sur la base d'un autre critère, à savoir le nombre de réviseurs relevant du cabi-

net de révision n'ayant pas complété la rubrique « actionnaires et propriétaires » :



### **Informations reprises sur le registre public**

#### **Typologie de la nationalité des gestionnaires**

Sur les 525 sociétés de révision, 9 ne mentionnent aucune information quant aux gestionnaires de leur société et trois sociétés ont des gestionnaires dont aucun n'a la qualité de réviseur d'entreprises. Les autres sociétés de révision ont des gestionnaires de nationalité belge (réviseurs d'entreprises ou non). Seules deux sociétés de révision ont délégué leur gestion en partie à des personnes résidant à l'étranger.

### **Informations reprises sur le registre public**

#### **Rubrique «réviseur d'entreprises» non complétée**

On relèvera que 15 sociétés de révision sur les 525 (soit près de 3% des sociétés) ne semblent

pas avoir de réviseur d'entreprises inscrit sur le registre public des réviseurs d'entreprises qui soit en mesure d'effectuer des missions de contrôle légal des comptes ... la rubrique étant à tout le moins non complétée.

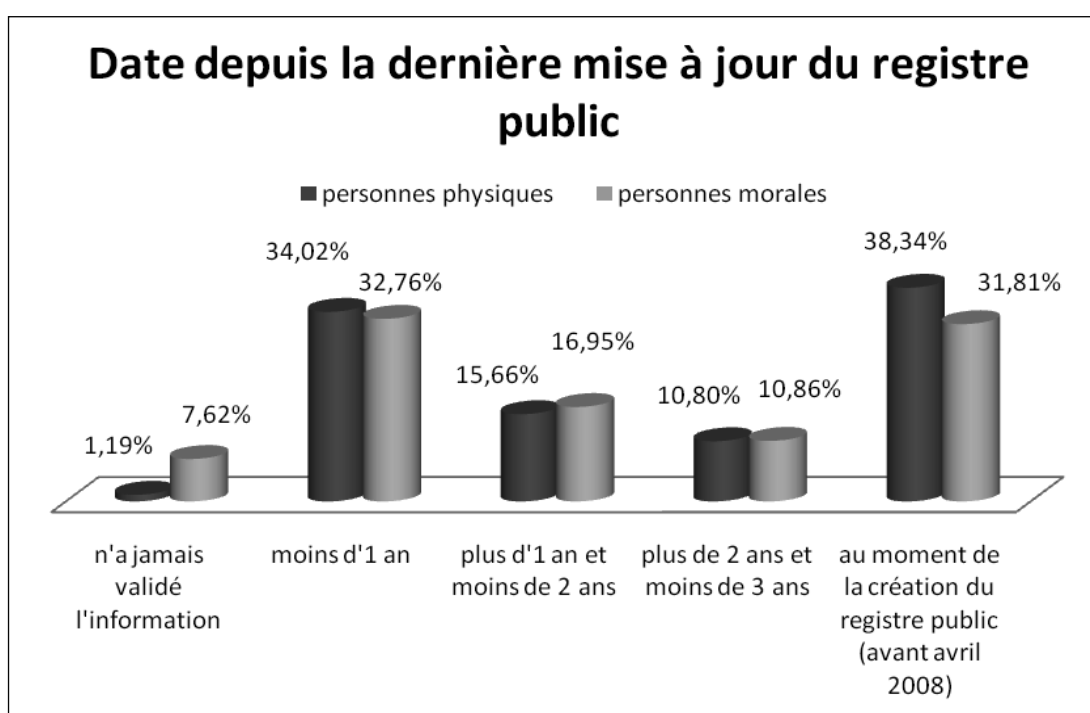
### **Informations reprises sur le registre public**

#### **Fréquence de mise à jour du registre public**

A l'instar de ce qui avait été constaté l'an dernier, la fréquence de mise à jour dudit registre public n'est pas impressionnante, que ce soit pour les réviseurs d'entreprises – personnes physiques ou pour les réviseurs d'entreprises – personnes morales :

<i>Dernière mise à jour</i>	<i>Réviseurs d'entreprises - personnes physiques</i>	<i>Réviseurs d'entreprises - personnes morales</i>
Avant fin avril 2008	38,34 %	31,81 %
Mai 2008 – Avril 2009	10,80 %	10,86 %
Mai 2009 – Avril 2010	15,66 %	16,95 %
Mai 2010 – Avril 2011	34,02 %	32,76 %
Autres <sup>1</sup>	01,19 %	07,62 %
Total	100,00 %	100,00 %

De manière schématique, l'information peut être présentée comme suit :



En examinant le détail des dates de dernière mise à jour du registre public, on relève que février 2008 détient sans conteste de loin tous les records, avec ses 38,34 % pour ce qui concerne les personnes physiques et ses 31,81 % pour ce qui concerne les personnes morales. Cette date correspond au délai maximal laissé par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour valider l'information mise sur le site internet lors de l'entrée en vigueur de la réforme de 2007 visant à transposer en droit belge la directive « audit » et plus particulièrement dans le cadre du passage du « tableau des membres » au « registre public des réviseurs d'entreprises ».

En examinant plus en détail les réviseurs d'entreprises n'ayant jamais validé l'information les

concernant reprises sur le registre public, on relèvera que :

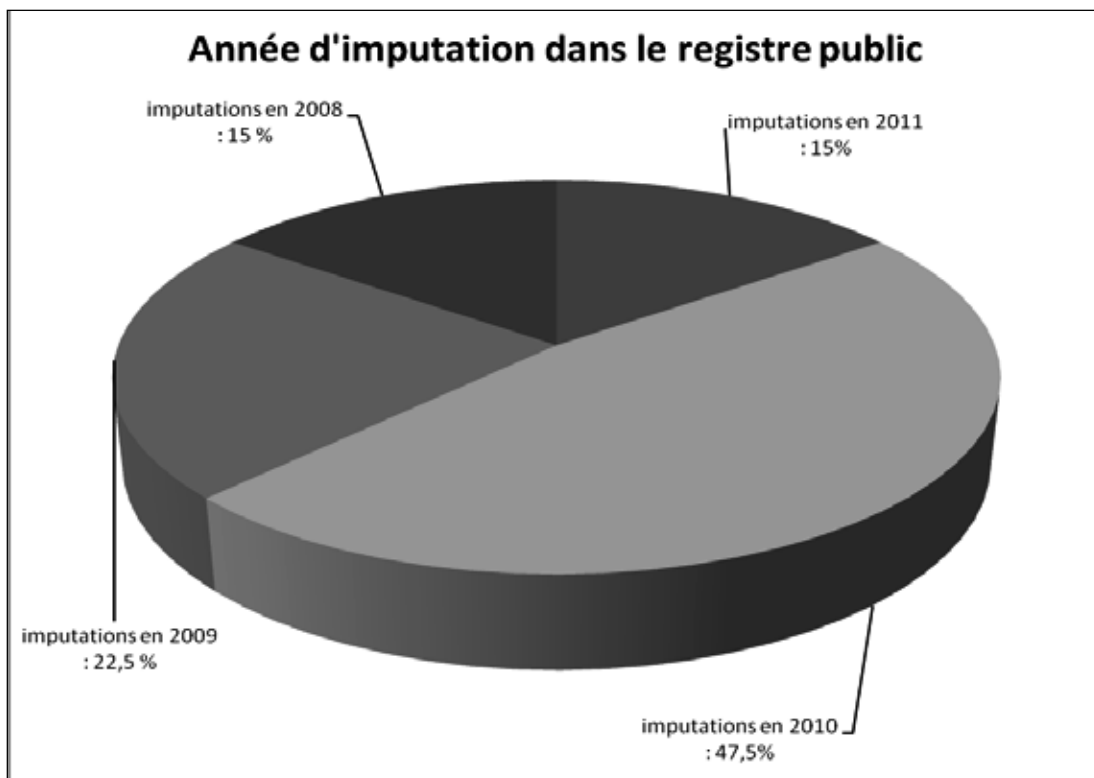
- les 10 réviseurs d'entreprises-personnes physiques n'ayant pas vérifié l'information les concernant :

<sup>1</sup> Par « autres », il convient d'entendre les réviseurs d'entreprises (personnes physiques ou personnes morales) qui n'ont jamais validé l'information contenue dans le registre public. Pour ce qui concerne les personnes physiques, ces cas couvrent généralement des réviseurs d'entreprises nouvellement inscrits sur le registre public des réviseurs d'entreprises (la date d'enregistrement la plus ancienne remonte à 2009). Cette explication ne trouve pas à s'appliquer pour ce qui concerne les personnes morales pour lesquelles la caractéristique la plus fréquente à relever consiste dans le fait qu'il s'agit de sociétés unipersonnelles.

- ont prêté serment en 2010 (4 des 10) ou en 2011 (6 des 10) et ont dès lors été imputés cette année là dans le registre public ;
- cinq d'entre eux sont employés par les « Big four », deux par d'autres structures relevant du « Forum of firms » et un par une structure purement nationale. En ce qui concerne les deux autres, aucune information ne permet d'identifier leur situation.

On en déduira qu'*a priori* ils travaillent seuls.

- les 40 réviseurs d'entreprises-personnes morales n'ayant pas vérifié l'information les concernant présentent un profil moins clair :
  - en ce qui concerne la date d'imputation dans le registre public, la répartition est moins tranchée :



- en ce qui concerne l'appartenance à une éventuelle structure, 16 d'entre eux relèvent des « Big four », huit d'autres structures relevant du « Forum of firms », trois d'autres structures internationales et neuf d'une structure purement nationale. En ce qui concerne les quatre autres, aucune information ne permet d'identifier leur situation. On en déduira qu'*a priori* ils travaillent seuls.
- En ce qui concerne le type de société, une toute grande majorité des sociétés de révision sont des sociétés dont relève un seul réviseur d'entreprises (38 sur 40). Plusieurs réviseurs d'entreprises relèvent d'une société concernée. En ce qui concerne la dernière société, le champ n'ayant pas été complété, il n'est pas possible d'identifier le type de société dans ce cas particulier.

sible d'identifier le type de société dans ce cas particulier.

### **Informations reprises sur le registre public**

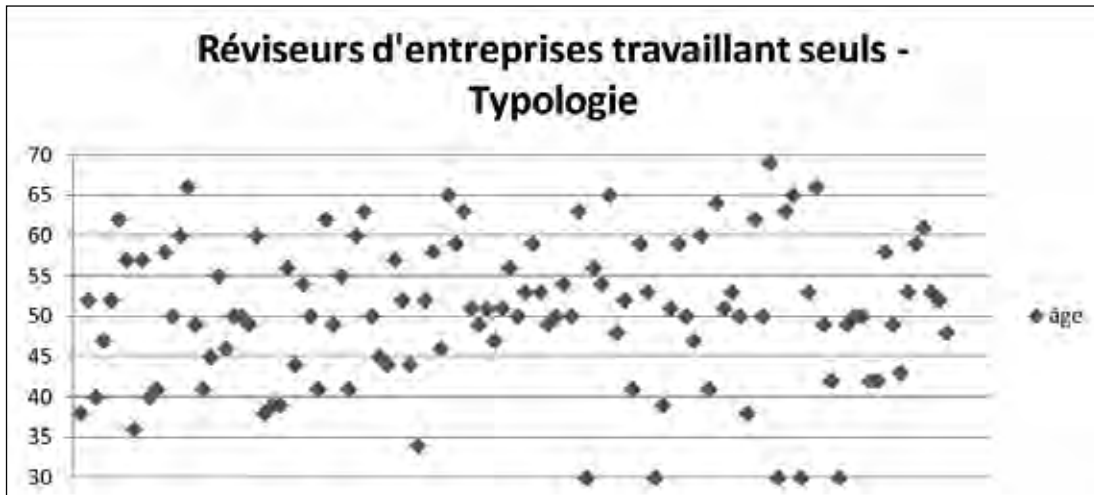
#### **Typologie des réviseurs travaillant seuls**

Dans le cadre de son étude arrêtée fin avril 2011, le Conseil supérieur a souhaité examiner de manière plus spécifique la population des réviseurs d'entreprises travaillant seuls afin de mieux cerner cette partie non négligeable de la profession (112 réviseurs d'entreprises, soit plus de 12% de la population totale).

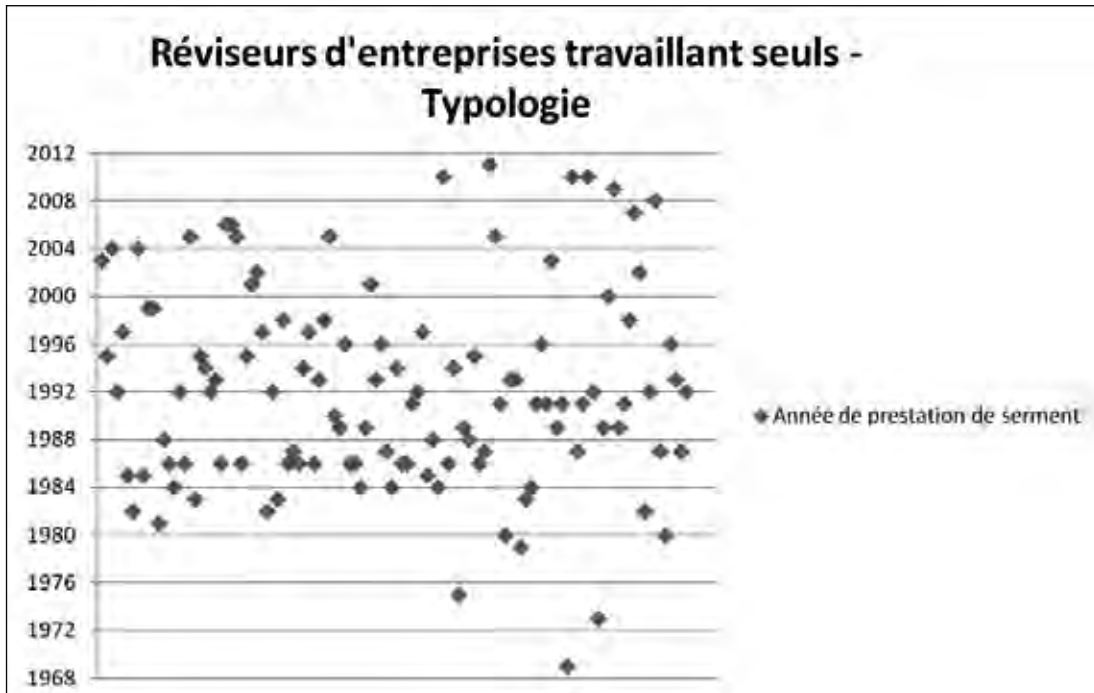
Différentes constatations peuvent être relevées :



- Au départ de l'âge de ces réviseurs d'entreprises :



- Au départ de l'année de la prestation de serment



Il ressort de ces deux graphiques qu'aucune conclusion spécifique ne peut être tirée au départ de l'âge des réviseurs d'entreprises travaillant seuls eu égard à la répartition observée. Deux éléments peuvent cependant être relevés :

- la tranche 50-55 ans est la plus fréquente ;
- certains réviseurs d'entreprises très jeunes se lancent encore seuls dans la profession de réviseur d'entreprises.

La graphique reprenant l'année de la prestation de serment permet de mieux cerner le profil des réviseurs d'entreprises travaillant seuls dans la mesure où une toute grande tranche de ces professionnels a presté serment entre 1984 et 1988, soit la période suivant la réforme du révisorat de 1985. A nouveau, on constatera que certains réviseurs d'entreprises débutent leur carrière en travaillant seuls.

## Structure du secteur de l'audit externe en Belgique

### Disclaimer

Le Conseil supérieur des Professions économiques a effectué cette étude, en prenant toutes les mesures de précaution possibles, au départ d'informations publiques disponibles sur internet en date du 30 avril 2011 et, plus particulièrement, les informations mises à disposition par les structures internationales elles-mêmes (que ce soient des réseaux intégrés ou non), par les réviseurs d'entreprises via leurs sites internet ainsi que la version électronique du registre public des réviseurs d'entreprises belge.

L'étude du Conseil supérieur ne vise en aucune manière à déterminer si une structure (qu'elle soit purement nationale ou qu'elle ait un lien avec une structure internationale) répond (ou non) à une quelconque définition de «réseau», qu'il soit intégré ou non. Il a été supposé que les structures internationales faisant partie du «Forum of firms» sont à tout le moins des réseaux eu égard à la charte dudit «Forum of firms».

Le Conseil supérieur ne peut cependant garantir que cette étude empirique, effectuée à des fins purement scientifiques, est exempte de toute erreur ou information manquante dans la mesure où elle est fondée exclusivement sur des informations mises à disposition sur internet par les professionnels et les organisations dont ils relèvent.

Le Conseil supérieur ne peut dès lors être tenu pour responsable pour un éventuel préjudice qui, d'une manière ou d'une autre, pourrait être causé par l'utilisation de cette information par quiconque.

### Liste des 22 membres du «Forum of firms» en date du 30 avril 2011

Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE

Nombre de réviseurs relevant de ces réseaux et agrément dans d'autres pays

Réseaux internationaux membres du «Forum of firms»	Réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce réseau	Autre enregistrement
BDO	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA BDO Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'entreprises (9 établissements)	<b>USA (PCAOB)</b>
	CVBA – SCRL BDO DFSA Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA BDO OBV Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Blaton Bruno Bedrijfsrevisor	
	BVBA Catry & C <sup>o</sup> Bedrijfsrevisoren	
	BVBA De Cooman J. & C <sup>o</sup>	
	SPRL DELVAUX Réviseur(s) d'entreprises	
	SPRL Jean-Guy Didier (2 établissements)	
	SPRL F. Fank & C <sup>o</sup>	
	BVBA H. Herijgers & C <sup>o</sup>	
	SPRL A. Jacquinet & C <sup>o</sup>	
	BVBA – SPRL Noëlle Lucas & C <sup>o</sup>	
	BVBA Gert Maris Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Molenaers	
	SPRL François Parent, Réviseur d'entreprises	
	SPRL M. Tefnin & C <sup>o</sup>	
	BVBA Marleen Theunis & C <sup>o</sup>	
	BVBA Maaïke 'T JAMPENS Bedrijfsrevisor	
	BVBA Van Brussel & C <sup>o</sup>	

	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>55</b>
	ANNICK Luc, ANTONELLI Cédric, BLANCHE Philippe, BLATON Bruno, BRAET Chrissy, CARON Franky, CATRY Veerle, CLAES Gert, CLAEYS Bruno, COLSON Christophe, DAMSEAUX Eric, DE BRABANDER Koen, DE COOMAN Johan, DE LANGHE Tine, DELBEKE Michaël, DELVAUX Gérard, DELVAUX Pierre, DE POTTER Frederik, DIDIER Jean-Guy, DIDONE Evelyne, DUBOIS Bruno, FANK Félix, FRONVILLE Hugues, GRIGNARD Michel, HAY Barbara, HERIJGERS Hendrikus, HUBAIN Benoit, IDRISSE SERGHINI Abdellah, IGODT Kris, JAQUINET André, KEGELS Bert, KILESESE André, LENAERTS David, LUCAS Noëlle, MARIS Gert, MILIS Dominique, MOLENAERS Stefan, PARENT François, POUSEELE Bertin, POUSEELE Bruno, SANTENS Veerle, SASSEN Veerle, SERVAIS Jean-Louis, STREEL Alexandre, TEFNIN Michel, THEUNIS Marleen, THUYSBAERT Erik, 'T JAMPENS Maaïke, TOUSSAINT Sonia, VAN BRUSSEL Lieven, VAN CAUTER Patrik, VENKEN Philippe, VERCAUTEREN Jan, VERVAECK Philip, WILMOTS Hans	
Constantin Associates Network	<b>Réseau international n'ayant pas de représentant en Belgique</b>	
Crowe Horwath International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Callens, Pirenne, Theunissen & C°, Bedrijfsrevisoren (7 établissements)	
	CVBA – SCRL Callens, Theunissen, Van Impe, Mertens & C°, Bedrijfsrevisoren (5 établissements)	
	Maatschap – Société de droit commun Callens, Theunissen, Wilmet & Partners	
	SPRL Pierre Bogaerts & C°	
	BVBA De Ceuster Ann Bedrijfsrevisor	
	BVBA Derycke, Catry & C°, bedrijfsrevisoren	
	SPRL J. Laurent, réviseur d'entreprises	
	BVBA Marc Maris – Bedrijfsrevisor (2 établissements)	
	BVBA Ken Snoeks Bedrijfsrevisor	
	BVBA Roger Tiest & C°	
	BVBA Van Brabant & C°	
	BVBA Kris Waterschoot Bedrijfsrevisor	
	SPRL F.A. Wilmet et Cie	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>17</b>
	ADINS Gunther, BEKKERS Ann, BOGAERTS Pierre, CALLENS Boudewijn, CALLENS Philip, CARIS Ludo, DE CEUSTER Ann, DERYCKE Martin, LAURENT Jean, LUSSON Nathalie, MARIS Marc, SNOEKS Ken, THEUNISSEN Baudouin, TIEST Roger, VAN BRABANT Jan, WATERSCHOOT Kris, WILMET Francis	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	CALLENS Boudewijn	<b>GD Lux (IRE)</b>
		<b>Germany (IdW)</b>
	CALLENS Philip	<b>GD Lux (IRE)</b>
	THEUNISSEN Baudouin	<b>GD Lux (IRE)</b>
		<b>France (Ordre des EC)</b>
Deloitte Touche Tohmatsu Ltd	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Deloitte Bedrijfsrevisoren (5 établissements)	<b>USA (PCAOB)</b>
	BVBA William Blomme	
	BVBA - SPRL Pierre-Hugues Bonnefoy-Cudraz Réviseur d'entreprises	
	SPRL Didier Boon	
	BVBA – SPRL Laurent Boxus Réviseur d'entreprises	
	BVBA Joël Brehmen	
	BVBA Dirk Cleymans	
	BVBA Kathleen De Brabander	
	BVBA Fabio De Clercq	
	BVBA – SPRL Yves Dehogne	
	BVBA Kurt Dehoorne	
	BVBA Ludo De Keulenaer (2 établissements)	
	BVBA Mario Dekeyser	

	BVBA Bernard De Meulemeester	
	SPRL Michel Denayer	
	BVBA – SPRL Patrick De Schutter	
	BVBA Gino Desmet	
	BVBA Bart Dewael	
	BVBA – SPRL Marie-Noëlle Godeau – Réviseur d’entreprises	
	BVBA Jurgen Kesselaers	
	BVBA Daniel Kroes	
	BVBA Philip Maeyaert	
	BVBA Rik Neckebroek	
	BVBA – SPRL Eric Nys – Réviseur d’entreprises	
	BVBA Dominique Roux	
	BVBA Luc Van Coppenolle, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Gert Vanhees	
	BVBA Leo Van Steenberge	
	BVBA Dirk Van Vlaenderen	
	BVBA Frank Verhaegen	
	BVBA Geert Verstraeten	
	BVBA – SPRL Maurice Vrolix	
	SPRL Laurent Weerts	
	<b>Réviseurs d’entreprises (personnes physiques)</b>	<b>69</b>
	BERLAMONT Philippe, BERVOETS Raf, BLOMME William, BOGAERTS Cédric, BONNEFOY-CUDRAZ Pierre-Hugues, BOON Didier, BOXUS Laurent, BREHMEN Joël, BUYSE Isabelle, CLEYMANS Dirk, DE BRABANDER Kathleen, DE CLERCQ Fabio, DEHOEGNE Yves, DEHOORNE Kurt, DE KEULENAER Ludo, DEKEYSER Mario, DELFORGE Julie, DEMEESTER Piet, DE MEULEMEESTER Bernard, DE MEULEMEESTER Luc, DENAYER Michel, DE SCHUTTER Patrick, DESMET Gino, DEWAELE Bart, FULTON James, GASTHUYTS Dieter, GODEAU Marie-Noëlle, HAUSTERMANS Liesbet, HOUTHAEVE Nico, JANSSENS Tina, KESSELAERS Jurgen, KROES Daniel, LACHMAN Daphné, LASCHET Sonia, MAEYAERT Philip, MAGNIN Corine, MELCHIOR Natacha, NECKEBROECK Rik, NEIJENS Koen, NUYTS Ine, NYS Eric, PEETERS Cindy, RAMAKERS Natasja, RENDERS Dennis, REPRIELS An, ROBBERECHTS Sofie, RONSE Béangère, ROUX Dominique, SCHOLLIERS Kathy, STEVENS Benoît, VAN COPPENOLLE Luc, VANDENABEELE Liesbet, VAN DE VELDE Guy, VANDEWEYER Ben, VAN HAVER An, VAN HAVERMAET Tom, VANHEES Gert, VAN LOOKE Thierry, VANROBAEYS Charlotte, VAN STEENBERGE Leo, VAN VLAENDEREN Dirk, VERHAEGEN Frank J., VERSTRAETEN Geert, VLAMINCKX Dirk, VRANCKEN Stefan, VROLIX Maurice, WEERTS Laurent, WINDELEN Tom, ZAVARELLA Giovanni-Battista	
	<b>Réviseurs d’entreprises (personnes physiques) relevant de GPO Partners, « an independant correspondent firm of Deloitte Touche Tohmatsu »</b>	<b>01</b>
	ODENT Philippe	
	<b>Réviseurs d’entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	ODENT Philippe	<b>Burundi</b>
		<b>RD Congo</b>
Ernst & Young Global Limited	<b>Réviseurs d’entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Ernst & Young & Partners (3 établissements)	
	CVBA Ernst & Young Bedrijfsrevisoren (6 établissements)	
	BVBA - SPRL Anciaux & C°	
	SPRL Martine Blockx	
	BVBA Inge Boets	
	BVBA Robert Boons	
	BVBA Rudi Braes	
	BVBA L. Cornelis	
	BVBA Jan De Luyck	
	BVBA Philippe Desombere	
	BVBA – SPRL Vincent Etienne	
	BVBA Harry Everaerts Bedrijfsrevisor	
	SPRL Sylvie Goethals	

	BVBA – SPRL Golenvaux & C°	
	BVBA Marc Guns	
	BVBA Piet Hemschoote	
	BVBA Gust Herrewijn	
	BVBA Marleen Hoste, Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Hubert & C° - Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Jean-François Hubin & C°	
	BVBA Frank Lapeirre	
	BVBA Stefan Olivier	
	SPRL Ph. Pire & C°	
	BVBA Rottiers & C° Bedrijfsrevisor	
	BVBA Hans Salaets	
	BVBA Peter Telders	
	BVBA Daniel Van Cutsem	
	BVBA H. Van den Abeele & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Ronald Van Den Ecker	
	BVBA Pierre Vanderbeek	
	BVBA – SPRL Jacques Vandernoot & C°	
	BVBA Jozef Van De Weyer	
	BVBA Marnix Van Dooren & C°	
	BVBA Marc Van Hoecke & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA – SPRL Eric Van Hoof	
	BVBA M. Van Steenvoort	
	BVBA Sam Verfaillie	
	BVBA D. Vermaelen & C°	
	BVBA Christel Weymeersch	
	BVBA Danny Wuyts	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>76</b>
	ANCIAUX Pierre, BECKERS Christophe, BERNARD Didier, BILEM Romuald, BLOCKX Martine, BOELEN Francis, BOETS Inge, BOGAERT Ignace, BOGAERTS Nathalie, BOONS Robert, BRAES Rudi, BROUKMANS Marjolijn, CHRISTIAENS Johan, CORNELIS Lieve, DE LUYCK Jan, DEREYCKE Bruno, DESOMBERE Philippe, DE VREESE Olivier, EELEN Paul, ENGELEN Johan, ETIENNE Vincent, EVERAERTS Harry, FEREKET Vicky, GOETHALS Sylvie, GOLENVAUX Eric, GUNS Marc, GUS Jaak, HEMSCHOOTE Piet, HERREWIJN Gust, HOSTE Marleen, HUBERT Alain, HUBIN Jean-François, JOSSE Claude, KEUPPENS Koen, KILIAN Patrick, KLAYKENS Joeri, KOSTER Anne, LAPEIRRE Frank, LENS Serge, LUX Patricia, MAES Eric, MESSAAOUI Nadia, MOREAU Marie-Laure, NEYENS Evy, OLIVIER Stefan, OSTYN Katrien, PAUWELS Willy, PIRE Philippe, PLOMTEUX-VEKEMANS Pierre, ROTTIERS Patrick, SALAETS Hans, SCHICKS Joëlle, SWEERT Birgit, TELDERS Peter, TURNA Ômer, VAN CUTSEM Daniel, VAN DEN ABEELE Herman, VAN DEN ECKER Ronald, VANDERBEEK Pierre, VANDERNOOT Jacques, VAN DE WEYER Jozef, VAN DOOREN Marnix, VAN GASSE Wim, VAN HOECKE Marc, VAN HOOFF Eric, VAN REUSEL Stijn, VAN STEENVOORT Marc, VERGAERT Paul, VERHEYEN Nicole, VERMAELEN Danielle, VERVOORT David, WETS Bernard, WEVER Hans, WEYMEERSCH Christel, WILLIAUME Alain, WUYTS Daniel	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	GUNS Marc	NL (NIVRA)
	GUS Jaak	NL (NIVRA)
Grant Thornton International Ltd	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Grant Thornton, Lippens & Rabaey (2 établissements)	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>13</b>
	DEBAENE John, DEFOER Marleen, DE PAEPE Christophe, DUCHAU Karina, GOSSUIN Sabine, LAVENS Ilse, LIPPENS Jan, MAES Ann, MANNEKENS Marleen, MEGANCK Bart, RABAEY Stefaan, STEYAERT Stéphanie, VAN KERREBROECK Sylvie	

HLB International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL HLB Dodemont-Van Impe & C° (5 établissements)	
	SPRL Lerusse & C° (2 établissements)	
	SPRL Rosier & C°	
	BVBA P. Van Impe & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>08</b>
	DODEMONT Jean, LEPINE Gonzague, LERUSSE Pierre, MALMEDY Alain, ROSIER Stéphane, VAN IMPE Patrick, VAN MONTFORT Ludo, VAN PRAET Christian	
IECnet	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA – SPRL DGST & Partners - réviseurs d'entreprises – bedrijfsrevisoren (4 établissements)	
	BVBA – SPRL De Wolf, Ostyn, Caluwaerts, De Ridder & C° (3 établissements)	
	SPRL De Wolf, Gilson & C° Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren	
	BVBA – SPRL ACOFIN Réviseurs d'entreprises	
	BVBA Ballet & C°	
	BVBA Caluwaerts & C°, bedrijfsrevisoren	
	BVBA - SPRL Debaeke E. & C°	
	BVBA Luc De Puyseleyn & C°	
	SPRL Michaël De Ridder & C° - Réviseur d'entreprises	
	BVBA - SPRL John Devuyt & C°	
	SPRL Michel Hofman (2 établissements)	
	SPRL Cabinet Lecoq Michel, Réviseur d'entreprise	
	BVBA Mercken & C°	
	SPRL M Tape	
	BVBA Luk Ostyn	
	BVBA - SPRL Martine Piret réviseur d'entreprises	
	SPRL Ph Puissant & Cie	
	SPRL Pierre Sohet & C°	
	BVBA - SPRL Sopargest	
	BVBA STOKS LELIE & C°	
	BVBA – SPRL Régis Van Caillie – Réviseur d'Entreprises (2 établissements)	
	BVBA Ignace Vander Stichele & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>21</b>
	BALLET Carine, CALUWAERTS Freddy, CRISI Fabio, DEBAEKE Etienne, DEBROUX-LEDDER Marie-Chantal, DE PUYSELEYR Luc, DE RIDDER Michaël, DEVUYST Johnny, DE WOLF Michel, GILSON Marc, HOFMAN Michel, LECOQ Michel, LELIE Etienne, MERCKEN Wery, NEUVILLE Brigitte, OSTYN Luk, PIRET Martine, PUISSANT Philippe, SOHET Pierre, VAN CAILLIE Régis, VANDER STICHELE Ignace	
INPACT Audit Limited	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL PVMD Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises (5 établissements)	
	BVBA Chaerels, Gistelincx & Partners (4 établissements)	
	BVBA Lieven Delva	
	BVBA Peeters V., Vincke, Mels & C°	
	SPRL Van Ingelgom C°, Réviseurs d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>07</b>
	BAERT Caroline, CHAERELS Alain, DELVA Lieven, GISTELINCK Vincent, MELS Patrick, MISSELYN Vincent, VAN INGELGOM Josiane	
JHI	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA A & F Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	BVBA De Buyser N. & C°	
	BVBA G. Van Hemelryck & C° Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	DE BUYSER Nadja, VAN HEMELRYCK Geert	

JPA International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Van Cauter - Saeys & C° (2 établissements)	
	BVBA J. Degryse Bedrijfsrevisor – Réviseur d'entreprises	
	BVBA I. Saeys Bedrijfsrevisor – Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>07</b>
	DEGRYSE Jan, DE KEYSER Chris, DE VIAENE Hilde, SAEYS Inge, SNAUWAERT Erik, VAN CAUTER Willem, VAN OOTEGEM Caroline	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	SNAUWAERT Erik	<b>GD Lux (IRE)</b>
	VAN CAUTER Willem	<b>GD Lux (IRE)</b>
KPMG International Cooperative	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL KPMG Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'entreprises (6 établissements)	
	BVBA – SPRL KPMG & Partners (2 établissements)	
	NV – SA KPMG Vias (2 établissements)	
	BVBA Pierre Berger	
	Comm. V Berger & C°	
	BVBA C. Bové, Bedrijfsrevisor	
	Comm. V Brabants Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Dirk Brex	
	Comm. V J. Briers	
	BVBA Erik Clinck & C°	
	BVBA Peter Coox	
	BVBA Serge Cosijns Bedrijfsrevisor	
	Comm. V Filip De Bock	
	BVBA Els De Keukelaere Bedrijfsrevisor	
	SCS Michel Desaive, Réviseur d'entreprises	
	SPRL Christophe Habets	
	BVBA Erik Helsen	
	BVBA Heyndrickx Wim	
	SCRL Hoste, Rousselle & Associés (2 établissements)	
	Comm. V G. Jackers Bedrijfsrevisor	
	BVBA J.M. Audit	
	Comm. V – SCS Michel Lange Réviseur d'entreprises	
	Comm. V – SCS Patricia Leleu	
	BVBA – SPRL Philippe Longestaey, Réviseur d'entreprises-bedrijfsrevisor	
	Comm. V O. Macq	
	Comm. V Oeyen & C°	
	SCS Alexis Palm & Cie, Réviseur d'entreprises	
	Comm. V Luk Roelandt Bedrijfsrevisor	
	Comm. V - SCS Dominic Rousselle (2 établissements)	
	BVBA Ludo Ruysen & C°	
	CVBA – SCRL Salustro Reydel	
	Comm. V P. Simons	
	BVBA Robert Snijkers, bedrijfsrevisor	
	Comm. V K. Tanghe	
	BVBA Dirk Timmerman	
	BVBA Van Bourgognie & C° Bedrijfsrevisoren	
	Comm. V Luc Van Couter & C°	
	BVBA J. Vanderbruggen	
	BVBA H. Van Donink, bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Véronique Vandooren, Réviseur d'entreprises	
	Comm. V Henk Vandorpe, Bedrijfsrevisor	
	SCS Benoît Van Roost	
	BVBA Louis Vercammen	

	BVBA – SPRL Vercruysse, Delplace, Mortier & C° - DMV Réviseurs d'entreprises	
	Comm. V Verrijssen & C° Bedrijfsrevisor	
	Comm. V Luc Vleck & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>70</b>
	BERGER Pierre P., BOMBAERTS Gilbert, BOONEN Mike, BRABANTS Sophie, BRECX Dirk, BRIERS Jos, BRIERS Nathalie, CARMANS Herwig, CLINCK Erik, COOX Peter, COSIJNS Serge, COX Raf, DE BACKER Anke, DE BOCK Filip, DECLERCQ Olivier, DE DECKER Kristina, DE KEUKELAERE Els, DEKEYSER Yann, DESAIVE Michel, DE SCHRIJVER Marijke, DE WILDE Tom, DURIEUX Thomas, FLAMEY Koenraad, HABETS Christophe, HELSEN Erik, HEYNDRICKX Wim, HOEBEECK Joachim, HUFKENS Isabelle, JACKERS Götwin, LANGE Michel, LELEU Patricia, LONGERSTAEY Philippe, LOUCKX Claude, MACQ Olivier, MANSVELT John-Gerald, MATHOT Filip, MERTENS Joris, OEYEN Luc, PALM Alexis, PAPS Eric, POEL Maarten, POLLET Vincent, ROELANDT Luk, ROUSSELLE Dominic, RUYSEN Ludo, RYMEN Rosy, SIMONS Elly, SIMONS Patrick, SNIJKERS Robert, SPILEERS Diane, STEYAERT Sara, TANGHE Karel, TIMMERMAN Dirk, VAN BOURGOGNIE Patrick, VANDERBRUGGEN Jozef, VAN DONINK Hendrik, VANDOOREN Véronique, VANDORPE Henk, VAN HULLEBUSCH Tim, VAN IMPE Herman Jan, VAN LINDEN Kristof, VAN ROOST Benoît, VAN STAAIJ Patouche, VAN VRECKOM Liesbeth, VERCAMMEN Lodewijk, VERMEERSCH Ellen, VERRIJSEN Luc, VLECK Luc, VLOEBERGH Johan, WAGEMANS Pieter	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	<b>06</b>
	BERGER Pierre P.	<b>UK (ICAEW)</b>
	DESAIVE Michel	<b>Romania (CAFR &amp; CECCAR)</b>
	LELEU Patricia	<b>USA (California)</b>
	POLLET Vincent (KPMG France)	<b>France (CRCC Douai)</b>
	SIMONS Patrick	<b>NL (NIVRA)</b>
	SNIJKERS Robert	<b>NL (NIVRA)</b>
Kreston International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA - SPRL Constantin Van Asbroeck	<b>USA (PCAOB)</b>
	BVBA Van Asbroeck	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>01</b>
	VAN ASBROECK René	
	<b>Autres réviseurs d'entreprises (personnes physiques) relevant du réseau international</b>	
	ABBATE Bruno (via Alter Audit – société luxembourgeoise)	<b>01</b>
Mazars	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL Mazars Réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	BVBA – SPRL Philippe Gossart, Réviseur d'entreprises (2 établissements)	
	BVBA Chantal Joos, Bedrijfsrevisor / Réviseur d'entreprises (2 établissements)	
	BVBA Dirk Stragier	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>18</b>
	ACKE Lieven, COLLIE François, DE COCK Dieter, DECRUY Els, DE HARLEZ DE DEULIN Philippe, DOYEN Xavier, DUROISIN Annette, GOSSART Philippe, JOOS Chantal, LEBRUN Véronique, NUTTENS Anton, POLLARIS Benedicte, POTEL Guillaume, STRAGIER Dirk, VAN PASSEL Hugo, VERHAMME Thomas, VERMEERSCH Martine, WAGEMANS Frederik	
Moore Stephens International Limited	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Moore Stephens Verschelden, Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	SPRL Moore Stephens RSP, Réviseurs d'entreprises (2 établissements)	
	BVBA - SPRL Moore Stephens A S (2 établissements)	
	BVBA Emiel De Smedt, bedrijfsrevisor	
	CVBA - SCRL Dumortier & C°	
	SPRL Georges Finamore & C°	



	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>17</b>
	ALCOVER Pierre, BRIJS Carine, de MEY Filip, DE SMEDT Emiel, DUMONT Axel, DUMORTIER Jean-Marie, FINAMORE Georges, PIRLOT Philippe, RUTSAERT Wim, SEGERS Katleen, SWINNEN Francis, THUBRON Christopher, VAESSEN Henri, VAN DER BIEST Wendy, VAN RYSSEGHEM Geert, VERSCHELDEN Frans, VERSCHELDEN Peter	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	ALCOVER Pierre	<b>GD Lux (IRE)</b>
	THUBRON Christopher	<b>UK (ICAEW)</b>
PKF International Limited	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA PKF Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	<b>USA (PCAOB)</b>
	BVBA Achiel Clybouw, André Clybouw & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Paul De Weerd, Bedrijfsrevisor	
	BVBA G.L. Bedrijfsrevisor	
	BVBA Gunter Loits Bedrijfsrevisor	
	BVBA Luyten, Meynendonckx & Partners-Bedrijfsrevisoren (LMP)	
	BVBA Bart Meynendonckx	
	BVBA Karel Nijs Bedrijfsrevisor	
	BVBA Steven Pazen	
	BVBA Ria Verheyen	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>18</b>
	BEUNEN Dirk, BRANSON Joël, BRESCH Diane, CLYBOUW André, CLYBOUW Arnaud, DE JONGE Daniël, DELTOUR Luc, DE WEERDT Paul, JANSSENS Elie, LEFEBVRE Geert, LOITS Gunther, MEYNENDONCKX Bart, NIJS Karel, PAZEN Steven, VAN DEN BROECK Dirk, VANHEE Lucrèce, VERHEYEN Ria, WILLEMYNS Hilde	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	CLYBOUW André	<b>GD Lux (M Just)</b>
PricewaterhouseCoopers International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA PwC Bedrijfsrevisoren (4 établissements)	<b>USA (PCAOB)</b>
	SPRL PwC Audit Services (1 établissement)	
	BVBA Lieven Adams	
	BVBA Bernard Gabriëls	
	BVBA Marc Daelman	
	BVBA Karel De Baere	
	BVBA Koen Hens	
	BVBA Filip Lozie	
	SPRL Patrick Mortroux	
	BVBA Peter Opsomer	
	SPRL Robert Peirce	
	SPRL Patrice Schumesch	
	SPRL Romain Seffer	
	BVBA Joseph Steenwinkel	
	SPRL Jacques Tison	
	BVBA Peter Van den Eynde	
	BVBA Raf Vander Stichele	
	SPRL Raynald Vermoesen	

	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>81</b>
	ADAMS Lieven, ADORANTE Mélanie, ALMER Michaël, ATTOUT Emmanuèle, BARTHELEMY Philippe, BOCKAERT Jeroen, CAPPOEN Kurt, CATTOIR François, CAYTAN Johnny, CEULEMANS Filip, CLEENWERCK Ann, DAELMAN Marc, DAMS Eddy, DE BAERE Karel, DE LAET Jan, DE LOORE David, DEPRAETERE Pascal, DE SMET Didier, DEVRIEZE Dimitri, D'HONDT Peter, DOUMEN Mathy, DRIEGHE Filip, FOCANT Michaël, FOSSION Jean, GABRIELS Bernard, GOVAERT Tessa, GOYVAERTS Willy, HELSEN Griet, HENS Koen, HEYERICK Greet, JEANQUART Roland, JOOS Gregory, LOZIE Filip, MARICHAL Kurt, MATRICHE Didier, MATTELAER François, MERCKX Philip, MEULEMAN Tom, MOENS Ilse, MORTROUX Patrick, OPSOMER Herwig, OPSOMER Peter, PEIRCE Robert, PIROTTON Olivier, RASMONT Isabelle, RAVIJTS Johan, RENIER Ben, ROY Gaëtan, RYCKAERT Veronique, SCHEYVAERTS Thomas, SCHUMESCH Patrice, SEEUWS Emeric, SEFFER Romain, SMOLDERS Ann, STEENWINCKEL Joseph, THEIS Sonia, THYRION Vincent, TISON Jacques, TORBEYNS Kim, VAN ASSCHE Ilse, VAN BAELEN Steven, VAN BAVEL Alexis, VANDENBORRE Bernard, VAN den EYNDE Peter, VANDENPLAS Yves, VANDER STICHELE Raf, VANDEWEERD Gisèle, VAN DYCK Sascha, VAN GOMPEL Bart, VAN GRIEKEN Sofie, VAN SANDE Petra, VANSTRAELEN Koen, VAN VARENBERGH Tom, VEESTRAETEN Kevin, VERMEIRE Kenneth, VERMOESEN Raynald, VERMUSSCHE Dirk, VETS Kurt, WALGRAVE Damien, WILLEMSE Tom, WINNE Lien	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement	<b>03</b>
	BARTHELEMY Philippe	<b>GD Lux (IRE)</b>
	CATTOIR François	<b>GD Lux (IRE)</b>
	VERMOESEN Raynald	<b>GD Lux (IRE)</b>
RSM International Limited	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL RSM InterAudit (5 établissements)	
	CVBA – SCRL RSM Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren (4 établissements)	
	CVBA - SCRL T.C.L.M. – Toelen, Cats (2 établissements)	
	CVBA - SCRL Toelen, Cats, Dupont, Koevoets Group	
	SPRL Joël Bouakicha, Réviseur d'entreprises	
	SPRL Claes Didier	
	BVBA K. Coninx	
	SPRL B. de Grand Ry & C°	
	BVBA Annie De Wilde Bedrijfsrevisor	
	BVBA Kurt De Witte Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Thierry Dupont	
	BVBA P. Kindt Bedrijfsrevisor	
	BVBA J.P. Koevoets	
	SPRL Thierry Lejuste	
	BVBA – SPRL Luis Laperal – Réviseur d'entreprises	
	BVBA – SPRL Vinciane Maricq	
	BVBA – SPRL Jean-François Nobels	
	BVBA L. Toelen – Bedrijfsrevisor	
	SPRL Laurent Van Der Linden	
	BVBA Geert Van Leemput Bedrijfsrevisoren	
	SPRL Pierre Warzee, Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>32</b>
	ARNAUD Céline, BOUAKICHA Joël, CATS Jean-François, CAZIN d'HONINCTHUN Régis, CLAES Didier, CONINX Kurt, de GRAND RY Bernard, DELACROIX Marie, DE WILDE Annie, DE WITTE Kurt, DUPONT Thierry, FISCHER Deborah, GERARD Pascal, GILLISJANS Willy, JANSSENS Gilbert, KINDT Patricia, KOEVOETS Jean-Paul, LAPERAL Luis, LECLERCQ Lionel, LEJUSTE Thierry, LELEUX Serge, MARICQ Vinciane, MORRIS Karine, NOBELS Jean-François, NOEL Mathieu, SAEY Catherine, SATIN Olivier, TOELEN Luc, VAN DER LINDEN Laurent, VAN LEEMPUT Gert, VAN LOON Kim, WARZEE Pierre	

Russell Bedford International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Wouters, Van Merode & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA E. Bauwelinck & C°	
	BVBA J. Van Merode & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Dirk Wouters	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>04</b>
	BAUWELINCK Erik, DE CLERCK Anja, VAN MERODE Joris, WOUTERS Dirk	
SMS Latinoamérica	<b>Pas de représentant en Belgique (réseau propre à l'Amérique latine)</b>	
Talal Abu Ghazaleh & Co. International (TAGI)	<b>Pas de représentant en Belgique (réseau propre aux pays arabes)</b>	
UHY International Limited	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
(CDP Partners)	BCBA – SPRL CDP Chantal Bollen & C°, Réviseurs d'entreprises	
	BVBA – SPRL CDP De Wulf & C° (2 établissements)	
	SPRL CDP Petit & C°	
	BVBA - SPRL Bollen & C°	
	BVBA – SPRL André François, Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	BOLLEN Chantal, DENIS Valérie, DE WULF Vincent, FRANCOIS André, PETIT Damien	

## **Autres réseaux/structures internationaux(les) implémenté(e)s en Belgique**

Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE

Nombre de réviseurs relevant de ces réseaux/structures et agrément dans d'autres pays

<b>Autres réseaux/ structures internationaux(les)</b>	<b>Réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce(tte) réseau/structure</b>	<b>Autre enregistrement</b>
Nexia International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	• VGD International	
	CVBA – SCRL VGD Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'entreprises (7 établissements)	
	BVBA Boes & C°, bedrijfsrevisoren	
	CVBA De Deken, Scheffer, Van Reusel & C°	
	BVBA Peter Bruggeman - Bedrijfsrevisor	
	BVBA Jean-Michel Dalle & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Maarten Lindemans, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bart Roose Bedrijfsrevisor	
	• VMB	
	CVBA VMB, Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	BVBA Alain Bolssens Bedrijfsrevisor	
	BVBA Luc Martens, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Tom Van Cleef, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Ingrid Vosch Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>24</b>
	• VGD International	<b>19</b>
	BEGHIN Paul, BOES Joseph-Michel, BOSSUYT Wim, BRUGGEMAN Peter, DALLE Jean-Michel, DELPORTE Griet, DE MEYER Philip, DEPREZ Nathalie, DERICK Jean, DE VOOGHGT Guy, LELIE Jurgen, LINDEMANS Maarten, MOREELS Tony, ROOSE Bart, SCHEFFER Aimé, VANDEPUTTE Jo, VAN REUSEL Eric, WATERLOOS Bart, WAUTERS Marc	
	• VMB	<b>05</b>
	BOLSENS Alain, ENGELEN Didier, MARTENS Luc, VAN CLEEF Tom, VOSCH Ingrid	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	• VGD International	
	WATERLOOS Bart	<b>Slovaquia (UDVA)</b>
Eura Audit International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	• Euraaudit de Guellinck	
	CVBA – SCRL Euraaudit de Guellinck, Réviseurs d'entreprises	
	BVBA – SPRL Degeest, Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Michel Denis - Réviseur d'entreprises	
	BVBA François Degeest Bedrijfsrevisor	
	• Walkiers & C°	
	Maatschap Walkiers & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>13</b>
	• Euraaudit de Guellinck	<b>05</b>
	ARCELIN Georges, DEGEEST François, de GHHELLINCK VAERNEWIJCK Dominique, de LOVINOSSE Stéphane, DENIS Michel	
	• Walkiers & C°	<b>08</b>
	DAUWEN Bart, MARISSON Marc, VAN BOSSTRAETEN Bruno, VANDENHOUTEN Eric, VAN EUPEN Koen, VAN MIEGHEM Johan, WALKIERS Emile, WILLEMS Dirk H.	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	de GHHELLINCK VAERNEWIJCK Dominique	<b>GD Lux (IRE)</b>

Baker Tilly	<b>Révisers d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Baker Tilly Belgium Bedrijfsrevisoren	
	SPRL Baker Tilly Dorthu, Révisers d'entreprises	
	SPRL Anne Dorthu, Réviseur d'entreprises	
	BVBA Luc. en Benedikt Joos - Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Jan Smits Bedrijfsrevisor	
	<b>Révisers d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>12</b>
	AELBRECHT Jos, BEIRNAERT Dominik, COBERT Filip, DE BLANDER Christel, DORTHU Anne, DORTHU Joseph, MERTENS Els, MEYVAERT Steven, SMITS Jan, VAN DE WALLE Wim, WAETERLOOS Willem, WEYERS Peter	
INAA Group	<b>Révisers d'entreprises (personnes morales)</b>	
(via REVYS Audit Alliance Group)	Maatschap – Société de droit commun REVYS Audit Alliance Group (6 établissements)	
	BVBA BB&B Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	SCRL C² Révisers & Associés (2 établissements)	
	BVBA Beernaert Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bloemen F & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA – SPRL Thibaut Charles de la Brousse	
	SPRL de Montpellier	
	BVBA – SPRL Charles de Streel	
	BVBA Jos Vanhees (2 établissements)	
	<b>Révisers d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>08</b>
	BEERNAERT Ingeborg, BLOEMEN Frank, CHARLES DE LA BROUSSE Thibaut, de MONTPPELLIER d'ANNEVOIE Charles-Marie, DE STREEL Charles-Henry, MAEYNINCKX Roger, MARCKX Nele, VANHEES Jozef	
	<b>Révisers d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	CHARLES DE LA BROUSSE Thibaut	<b>GD Lux (M Just)</b>
Leading Edge Alliance	<b>Révisers d'entreprises (personnes morales)</b>	
(Via Vandelanotte)	CVBA Vandelanotte Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA Eddy Cober Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bedrijfsrevisor Bart Ghekiere	
	BVBA Francis Rysman Bedrijfsrevisor	
	Comm. V Koen Vandelanotte bedrijfsrevisor	
	BCBA Nikolas Vandelanotte bedrijfsrevisor	
	<b>Révisers d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>07</b>
	BOEYE Jan, COBER Eddy, GHEKIERE Bart, RYSMAN Francis, VAN BELLEGHEM Sofie, VANDELANOTTE Koenraad-Hein, VANDELANOTTE Nikolas	
BKR International	<b>Révisers d'entreprises (personnes morales)</b>	
(via MVP)	NV Moens, Van Peteghem & C°	
	BVBA WF & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Beirens Stefaan Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bedrijfsrevisor Ann Van Vlaenderen	
	<b>Révisers d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	BEIRENS Stefaan, MOENS Jan, VAN DER SCHUEREN Veerle, VAN PETEGHEM Geert, VAN VLAENDEREN Ann	
CPA Associates International	<b>Révisers d'entreprises (personnes morales)</b>	
(via RM²)	BVBA – SPRL Renaud de Borman, Réviseur d'entreprises–Bedrijfsrevisor	
	SPRL Fernand Maillard & C° (2 établissements)	
	SPRL Christophe Remon & C°	
	BVBA – SPRL Alain Serckx, Réviseur d'entreprises	
	<b>Révisers d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	de BORMAN Renaud, JOYE Claudine, MAILLARD Fernand, REMON Christophe, SERCKX Alain	

Morison International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Van Havermaet Groenweghe Bedrijfsrevisoren (VHG)	
	BVBA Didier Corthouts	
	BVBA Marcel Horemans	
	BVBA Rudi Zeelmaekers, bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	CORTHOUTS Didier, DE COSTER Johan, ERCKENS Axel, HOREMANS Marcel, ZEELMAEKERS Rudi	
DFK International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL Foederer DFK Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA – SPRL Degrez DFK	
	BVBA Georges Vanbilsen, Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>04</b>
	CUPPENS Johan, DEGREG Maurice, EMBRECHTS Frank, VANBILSEN Georges	
Polaris International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
(via DRT & Partners Accountants)	Maatschap – Société de droit commun Franceus Robrechts Lenaerts Kennof Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'entreprises (5 établissements)	
	BVBA Monika Lenaerts Bedrijfsrevisor	
	BVBA – SPRL Robrechts & Partners	
	BVBA CFD - Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Toon Kennof Bedrijfsrevisoren & C° (2 établissements)	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>04</b>
	FRANCEUS Bart, KENNOF Toon, LENAERTS Monika, ROBRECHTS Peter	
AGN International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
(via Vyvey Steven)	BVBA Dolf De Backer Revisor	
	BVBA Ben Lanckman & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Vyvey & C° - Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	DE BACKER Adolf, LANCKMAN Ben, VYVEY Steven	
AGN International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
(via Groupe DSA (France))	BVBA – SPRL Linet & Partners	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>01</b>
	LINET Michel	
ACF Group	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL MKS & Partners, Réviseurs d'entreprises Liens (via ACF Group) entre Fiduciaire internationale, Fiduciaire de l'Ardenne, MKS & Partners Réviseurs d'entreprises et HMS Fiduciaire	
	SPRL A. Khonen & C°	
	SPRL Thissen, Kohnen, Simon & Partners	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	KOHNNEN Alain, MOREAUX Stéphane, SIMON Laurent	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	KOHNNEN Alain	<b>GD Lux (IRE)</b>
	MOREAUX Stéphane	<b>GD Lux (IRE)</b>
Alliott Group	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA VCLJ Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Eddy Loots, bedrijfsrevisor	
	BVBA Van Cakenberghe & Partners	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	JOOS Ronny, LOOTS Jean-Paul, VAN CAKENBERGHE Hendrik	

IAPA	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA A Audit (3 établissements)	
	BVBA Bedrijfsrevisor Graré & C°	
	BVBA Huygens & C°, bedrijfsrevisoren	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	FIERENS Marc, GRARE Frank, HUYGENS Jan	
MGI	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	• MGI Audit	
	BVBA Bedrijfsrevisor Graré & C°	
	• SPRL O. de Bonhome	
	BVBA - SPRL O. de Bonhome	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	• MGI Audit	
	GRARÉ Frank	
	• SPRL O. de Bonhome	
	DE BONHOME Olivier	
Fidunion International	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Sandrine BASTOGNE	
	BVBA – SPRL NUMIBEL Cabinet de réviseurs d'entreprises - Bedrijfsrevisorenkantoor	
	BVBA – SPRL Paul Lurkin & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>01</b>
	BASTOGNE Sandrine	
Ecovis Global	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>01</b>
	FRANCEUS Bart Lien avec Ecovis Acta Consult BVBA (personne morale, membre de l'IPCF) dont FRANCEUS Bart est une des deux personnes de contact	
Integra International (via Affiniti)	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	
	DE MEY Johan	<b>01</b>

## Autres réseaux ou petites structures spécifiques à la Belgique

Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE

Nombre de réviseurs relevant de ces réseaux ou de petites structures et agrément dans d'autres pays

Autres réseaux/ structures nationaux(les)	Réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce(tte) réseau/structure	Autre enregistrement
BCPA	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	VOF Audit Decrad	
	BVBA Bedrijfsrevisoren De Mey & C°	
	BVBA Willy Doms Bedrijfsrevisor B.V.B.A.	
	BVBA – SPRL Frans Elpers & Partners Bedrijfsrevisoren	
	SPRL Emmanuel Grawez – Réviseur d'entreprises	
	BVBA J.-B. Ronse De Craene & C°	
	BVBA Ronny Vanooteghem, Bedrijfsrevisoren	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>12</b>
	DE MEY Willy, DOMS Willy, ELPERS Frans, GEELEN Hubert, GRAWEZ Emmanuel, HAESAERT Daniel A.P, HAUSTRAETE Jozef, MARKO Joseph, RONSE DECRAENE Jean-Benoît, SCHEERS Jean, VAN CLEEMPUT Dirk, VANOOTEGHEM Ronny	
VRC Bedrijfsrevisoren	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Vander Donckt – Roobrouck – Christiaens Bedrijfsrevisoren (3 établissements)	
	BVBA André Geeroms	
	BVBA Bart Roobrouck	
	Comm. V Frederik Vander Donckt Bedrijfsrevisor	
	BVBA Herwig Vander Donckt, Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>12</b>
	CHRISTIAENS Yves, DECOSTER Mireille, GEEROMS André, MOTTE Brigitte, PLANQUETTE Kristof, REYNAERT Karolien, ROOBROUCK Bart, STAELENS Annemie, VANDER DONCKT Frederik, VANDER DONCKT Hedwig, VANDOORNE Karen, VAN STEENBERGE Bart	
Triple A	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA – SPRL Vandaele & Partners (VDP Audit)	
	BVBA Burgelman, Van Den Abeele & C°	
	BVBA C. Rombaut, Bedrijfsrevisoren	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>09</b>
	BURGELMAN Alexandra, CLOQUET Jacques, DE RUDDER Dominique, DIVERS Brigitte, ROMBAUT Carl, VANDAELE Jean-Pierre, VAN DEN ABEELE Luc, VAN DEN ABEELE Luc R., VANDERLINDEN Jean-Marie	
BST	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA – SPRL B.S.T. Réviseurs d'entreprises – Bedrijfsrevisoren	
	SPRL Frédéric Lepoutre, Réviseur d'entreprises	
	BVBA – SPRL Benoît Steinier, Réviseur d'entreprises	
	BVBA – SPRL Olivier Vertessen, Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>08</b>
	BOUMALEK Mohammed, DUMONT Vincent, GROESSENS Tony, LEPOUTRE Frédéric, SMETS Dirk, STEINIER Benoît, TYTGAT Pascale, VERTESEN Olivier	
FCG-audit	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SCRL Fallon, Chainiaux, Cludts, Garny & C° (2 établissements)	
	SPRL LF Binon	
	SPRL Henri Garny, Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>06</b>
	BINON Louis-François, CHAINIAUX Guy, CLUDTS Philippe, CREMER Guy, GARNY Henri, RONSMANS Olivier	



BBDH- Bedrijfsrevisoren	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Blommaert & C° Bedrijfsrevisor	
	BVBA Bedrijfsrevisor Bart Bosman	
	BVBA Verheyden, Heyvaert & C°	
	BVBA Veerle Verdegem & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	BLOMMAERT Johnny, BOSMAN Bart, DELAHAYE Eric, HEYVAERT Geert, VERDEGEM Veerle	
BMA	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA - SPRL Buelens, Mathay, Matis & Associates	
	BVBA - SPRL Buelens Geneviève & C° - Réviseurs d'entreprises	
	SPRL E. Mathay & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	BUELENS Geneviève, CAMBRON Virginie, MATHAY Eric, MATIS Christiane, SPEGLAERE Hélène	
Auditas Bedrijfsrevisoren	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA Auditas Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA W. Van den Keybus	
	BVBA Erik Van der Jeught	
	BVBA Vansteelant Sven, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Mieke Watteyne	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>04</b>
	VAN DEN KEYBUS Werner, VAN DER JEUGHT Erik, VANSTEELANT Sven, WATTEYNE Mieke	
CKP	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Cleppe, Keunen & Partners	
	Maatschap Vandewalle, Vermeeren & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	CLEPPE Jan, VANDEWALLE Peter, VERMEEREN Piet H.	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	VERMEEREN Piet H.	<b>NL (NIVRA)</b>
DSD	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA DSD Associates Audit & Advies	
	BVBA Jurgen De Raedemaeker	
	BVBA David De Schacht	
	BVBA Veerle Sablon	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	DE RAEDEMAEKER Jurgen, DE SCHACHT David, SABLON Veerle	
MDA Bedrijfsrevisoren	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Mertens, Dewaele, Achten & C° Bedrijfsrevisoren	
	CVBA Willy Mertens & C°, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Dirk Achten & Partners, Bedrijfsrevisoren	
	BVBA De Waele Frans Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	ACHTEN Dirk, DEWAELE Frans, MERTENS Willy	
VPC Réviseurs d'entreprises	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Vedrin, Prignon, Celen, Réviseurs d'entreprises	
	SPRL CELEN Pascal, Réviseur d'entreprises	
	SPRL Jean-Louis PRIGNON, réviseur d'entreprises (2 établissements)	

	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	CELEN Pascal, GARRAIS Grace, PRIGNON Jean-Louis	
DCB	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL DCB Collin & Desablens	
	SPRL Emmanuel Collin	
	SPRL Victor Collin	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	COLLIN Emmanuel, COLLIN Victor	
DPO	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA De Poortere, Pieters & C° Bedrijfsrevisoren	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	DE POORTERE Marc, DE POORTERE Ulrich	
THG	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SCRL K.R. & C° - Réviseurs d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	KNEIP Nathalie, REUCHAMPS Hélène	

## **Autres petites structures spécifiques à la Belgique sans dénomination (autre que le nom des réviseurs)**

Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE

Nombre de réviseurs relevant de ces réseaux ou de petites structures et agrément dans d'autres pays

<i>Autres petites structures</i>	<i>Réviseur(s) d'entreprises inscrit(s) sur le registre public belge relevant de ce(tte) réseau/structure</i>	<i>Autre enregistrement</i>
----------------------------------	---	-----------------------------

### **A. Petites structures à structure complexe**

<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA De Roover & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Ann Willekens, Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	BOONEN Stefan, DE ROOVER Guy, SCHILTZ Dirk, SCHOUTEET André, WILLEKENS Ann	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL Dumont-Bossaert, Waltniel & C° (2 établissements)	
	BVBA – SPRL Bossaert Moreau Saman & C°	
	BVBA – SPRL Moreau-Cambier	
	BVBA Alain De Quick	
	BVBA – SPRL Dumont-Bossaert & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	DE QUICK Alain, DUMONT-BOSSAERT Annik, MOREAU Paul, SAMAN Wendy, WALTNIEL Patrick	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Lelieur, Van Ryckeghem & C° (2 établissements)	
	BVBA Dujardin & C°	
	BVBA Guy De Backer & C°	
	BVBA Bedrijfsrevisorenkantoor Dujardin	
	BVBA Kris Messiaen	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>04</b>
	DUJARDIN Piet, LELIEUR Marlène, MESSIAEN Kris, VAN RYCKEGHEM Geert	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SCRL DDC, Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Delbrouck, Camarata, Gilles et Associés – Réviseurs d'entreprises (2 établissements)	
	SCRL P.C. & C° Réviseurs d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	CAMMARATA Patrick, DELBROUCK Michel, GILLES Christelle	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Hault, Nicolet & C°, Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Bertrand et Associés – Réviseurs d'entreprises	
	SPRL Hault & C°	
	SPRL Jean Nicolet, Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	HAULT François, HAULT Philippe, NICOLET Jean	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA - SPRL Aelvoet & Partners	
	BVBA - SPRL TAYLOR & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	AELVOET Pascal, TAYLOR Peter	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Christine Coyette-Vanden Bosch, Réviseur d'entreprises	
	SPRL Toubeau Thierry & C°, Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	TOUBEAU Thierry, VANDEN BOSCH Christine	

<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL De Maertelaere Jean-Jacques – Réviseur d'entreprises	
	SPRL Lafontaine, Detilleux & Cie, réviseurs d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	DE MAERTELAERE Jean-Jacques, LAFONTAINE Léon	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA J. Vande Moortel & C° Bedrijfsrevisoren	
	Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)	<b>02</b>
	DE CLERCQ Bert, VANDE MOORTELO Johan	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseur d'entreprises (personne physique)</b>	<b>01</b>
	DEDOUIT Jean-Jacques (par ailleurs, commissaire aux comptes, associé du cabinet Caillau, Dedouit et Associés – cabinet français indépendant ayant 7 associés)	

## B. Petites structures à structure unique

<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Joiris, Rousseaux & C°, Réviseurs d'entreprises (2 établissements)	
	SPRL Jean-Marie Joiris Réviseur d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>05</b>
	GONET Sébastien, HAEGEMAN Jean-Michel, JOIRIS Jean-Marie, PRUNEAU Alexis, ROUSSEAUX Bernard	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Leboutte, Mouhib & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>04</b>
	DUCHESNE Cathy, LEBOUTTE Denys, MOUHIB Jamal, RAHIER Samuel	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Bastogne & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	BASTOGNE Jacques, BOUTON Myriam, JOURDE Ronald	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA – SPRL Bernard Bigonville & C°	
	BVBA – SPRL Michel Delhove & C°	
	BVBA – SPRL Olivier Kerkhof & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	BIGONVILLE Bernard, DELHOVE Michel, KERKHOF Olivier	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	DELHOVE Michel	<b>GD Lux (IRE)</b>
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SCRL Fondu, Pyl, Stassin & C° (3 établissements)	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	GIGOT Philippe, LENOIR Jacques, VANDESTEENE Philippe	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Roels, Criel & C°, Bedrijfsrevisoren	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	CRIEL Luc, DE COCK Marc, VOSSSEN Filip	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Saintenoy, Comhaire & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	COMHAIRE Paul, COMHAIRE Thibault, DEMONCEAU David	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Theo Van Herck, Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>03</b>
	BOESMANS Philippe, JORENS Bart, VAN HERCK Theodoor	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Berckmoes, Langendries & Partners	

	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BERCKMOES Renée, LANGENDRIES Johan	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Boulet, Bultot, Navaux & C° (2 établissements)	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BULTOT Serge, NAVAUX Albert	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Briers, Bekkers & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BEKKERS Alfons, BRIERS Simon	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA BEDRIJFSREVISOREN BUYCK, GODEFROIDT & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BUYCK Ignaas, GODEFROIDT Jacky	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Luc Callaert	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	CALLAERT Luc, JANSSENS Yves	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Contrôle Légal des Comptes & Consultance	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	EL FILALI Adil, STILMANT Chantal	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	Maatschap Degrande, Verschueren & C° - Bedrijfsrevisoren (2 établissements)	
	BVBA G. Degrande & C° - Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Estella Verschueren & C° Bedrijfsrevisoren	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	DEGRANDE Guido, VERSCHUEREN Estella	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA De Mol, Meuldermans & Partners – Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Johan De Mol	
	BVBA Kris Meuldermans	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	DE MOL Johan, MEULDERMANS Kris	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Engelen & Partners	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BECKERS Luc, LOENDERS Els	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Georges Everaert & Cie	
	SPRL Everaert, Frezin & Cie	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	EVERAERT Georges, FREZIN Olivier	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Faingnaert, Malisse & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	MALISSE Daniel, MEUREE Frédéric	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Foqué & Partners	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	FOQUE Ludo, TIMMERMANS Evy	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA – SPRL B. Guevar & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	GUEVAR Bertrand, LEHAR Christel	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques) ayant un autre enregistrement</b>	
	GUEVAR Bertrand	France (CNCC)

<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Heynen, Nyssen & Cie – Réviseurs d'entreprises (3 établissements)	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	HEYNEN Fabien, NYSSSEN Didier	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	CVBA – SCRL André Hoste & Associés	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BODART-HOSTE Christine, HOSTE Anne	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Lambotte & Monsieur (2 établissements)	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	LAMBOTTE Pascal, MONSIEUR Murielle	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Nielandt, Franken & C° Bedrijfsrevisoren	
	BVBA Guy Franken, Bedrijfsrevisor	
	BVBA Nielandt & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	FRANKEN Guy, NIELANDT Wouter	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Piton & Cie, Réviseurs d'entreprises	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	PITON Jean-Claude, PITON Valérie	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Poulain, Blacaen & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BALCAEN Steve, POULAIN José	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Luc RAVERT & C°	
	BVBA Kristien Stevens Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	RAVERT Luc, STEVENS Kristien	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Marc Schoofs & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	MARIEN Carina, SCHOOF Marc	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Van Rie & C°, Bedrijfsrevisoren	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	TRUYENS Els, VAN RIE Frans	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Vanstreels, de Bom van Driessche & C°	
	BVBA Jan de Bom van Driessche	
	BVBA Jacques Van den Abeele, Bedrijfsrevisor	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	DE BOM VAN DRIESSCHE Jan, VAN DEN ABEELE Jacques	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Boudewijn Van Ussel & C°	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	VAN USSEL Boudewijn, WOUTERS Elke	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	BVBA Van Wemmel - Kaekebeke – Bedrijfsrevisoren	
	BVBA A. Bauwens	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	BAUWENS Albert, VAN WEMMEL Joseph	
<b>Toutes petites structures</b>	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes morales)</b>	
	SPRL Vieira, Marchandisse et Associés	
	<b>Réviseurs d'entreprises (personnes physiques)</b>	<b>02</b>
	MARCHANDISSE Yves, MENINA VIEIRA Manuel	

## Réviseurs d'entreprises travaillant seuls

Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE

Liste des réviseurs travaillant seuls et agrément dans d'autres pays

Réviseurs ayant une unipersonnelle		Autre enregistrement
	ALAERTS Andy BVBA Andy Alaerts, Bedrijfsrevisor	
	ANDRE Evelyne SPRL Evelyne André et Cie	
	BERIOT Philippe SPRL Philippe Beriot	
	BOGAERT Peter BVBA Peter Bogaert	
	BRANKAER Philippe SPRL Brankaer Ph. & Partners	
	BRION Michel BVBA - SPRL Michel Brion and co	
	CAMU Patrick BVBA Patrick Camu	<b>GD Lux (IRE)</b>
	CHALMAGNE François BVBA - SPRL François Chalmagne, Réviseur d'Entreprises	
	CLUKKERS Frédéric BVBA F. Clukkers, Bedrijfsrevisor	
	DE BIE Michel BVBA De Bie & C°	
	DE BOCK Gunter BVBA DE BOCK BEDRIJFSREVISOREN BVBA Gunter De Bock	
	DE BREMME Marc BVBA M. De Bremme & C°	
	DE DEYNE Elswinde BVBA Elswinde De Deyne	
	DELAUNAY Stephane BVBA Stephane Delaunay	<b>NL (NIVRA)</b>
	DE NEEF Willy BVBA De Neef & Partners, Bedrijfsrevisoren	
	DE NUL Roger BVBA De Nul & C°, Bedrijfsrevisor	
	DEREMINCE Jean-Marie SPRL Jean-Marie Deremince, réviseur d'entreprises	
	DEVAUX Benoît SPRL DEVAUX-Réviseur d'Entreprises	
	DEVOOGT Daniël BVBA D. De Voogt, bedrijfsrevisor	
	DUCHATEAU Geert BVBA Geert Duchateau & C°	
	ERALLY Patrick BVBA - SPRL Patrick Eraly & C°	
	FRANCOIS Jozef BVBA Jo Francois Bedrijfsrevisor	
	HOSTEN Walter BVBA Walter Hosten, Bedrijfsrevisor	
	HURTEUX Dorothée SPRL Avisor	
	HUYBRECHTS Frank BVBA Bedrijfsrevisor Fank Huybrechts	
	JACKERS Jurgen BVBA Jackers Bedrijfsrevisor	
	JACQUES Marie-Luce JACQUES M.L. & Cie	

	KESTERMANS Dominique SPRL D. Kestermans, réviseur d'entreprises	
	KOSLOWSKI Georges BVBA Koslowski Bedrijfsrevisor (2 établissements)	
	LONHIENNE Alain SPRL Alain Lonhienne Réviseur d'entreprises	
	LUTEIJN Saskia BVBA Saskia Luteijn, Bedrijfsrevisor	
	LUYTEN Marc BVBA Marc Luyten Bedrijfsrevisor	
	MASSY Marc BVBA Bedrijfsrevisor M. Massy	
	MERLIN Yves-Marie BVBA – SPRL Yves Merlin	
	MICHIELS Stefan BVBA Stefan Michiels (2 établissements)	
	MISSANTE Christian BVBA – SPRL Christian Missante	
	MUSIALSKI Michel SPRL M. Musialski	
	NAESSENS Dirk BVBA Dirk Naessens (2 établissements)	
	NEVEUX Christian SPRL Christian Neveux et associés, Réviseurs d'entreprises	
	NICOLAÏJ Ira BVBA Ira Nicolaij & Partners	
	NIJS Virgile BVBA Virgile Nijis	
	PARMENTIER Guy BVBA Parmentier Guy	
	PEREMANS Kristien BVBA Peremans & C°	
	PLETTINX Jo BVBA Jo Plettinx & C°	
	PRAET Daniël BVBA Danny Praet - Bedrijfsrevisor	
	PREUD'HOMME André SPRL André Preud'Homme & C°	
	ROECKENS Guy BVBA Roeckens & C°	
	SOHET Luc SPRL Sohet & C°	
	STEYAERT Jacques BVBA Jacques Steyaert	
	TORFS Stefaan BVBA Torfs Stefaan	
	VAES Dominique BVBA D.A. Vaes & C° Bedrijfsrevisor	
	VANDELANOTTE Frank BVBA Frank Vandelanotte, Bedrijfsrevisor	
	VANDENBOSCH Bruno BVBA – SPRL Bruno Vandenbosch & C° réviseur d'entreprises	
	VAN DER VEKEN Eric BVBA Eric Van Der Veken & C°	
	VAN KERCKHOVE Paul BVBA Van Kerckhove & C°	
	VAN RYSSEGHEM Ann BVBA A. Van Rysseghem Bedrijfsrevisoren	
	VAN VLAENDEREN Frans BVBA F. Van Vlaenderen, bedrijfsrevisor & C°	
	VENCKEN Hubert BVBA Hubert Vencken	



	VERSET Frédéric SPRL Frédéric Verset & C°	
	VERSTAPPEN Eli BVBA Eli Verstappen Bedrijfsrevisor	
	VOS Roland BVBA R. Vos & Partners, Bedrijfsrevisoren	
	WEBER Michel BVBA – SPRL Michel Weber, Réviseur d'entreprises (2 établissements)	

<b>Réviseurs sans unipersonnelle</b>		<b>Autre enregistrement</b>
	BACQ Joëlle	
	BLUARD Roland	
	BORN Alexander	
	BORRE Werner	
	BRANCART Martine	
	BROOS Roger	
	BUYSSE Martine	
	CHABERT Danny	
	DAERDEN Frédéric	
	DANVOYE Xavier	
	DE BRUYN Alexis	
	DEFLANDRE Olivier	
	DEJON Bénédicte	
	DE KLERCK Bruno	
	DE LILLE Johan	
	DEPLANCKE Mia	
	DEPOORTER Karel (lien avec Fiduciaire Van Goethem & Gekiere (IEC))	
	DEWACHTER Luc	
	HERMANS Dominique	
	HOF Gerard	
	HOYDONCKX Marc	<b>GD Lux (IRE) UK (AAPA)</b>
	INNEGRAEVE Peter	
	KESTELOOT Edouard	
	KOOPMAN Vincent	
	LEYNS Peter	
	LIPTON David	<b>UK (ICAEW)</b>
	MARBAIX Martine	
	MAS Jan	
	MATTART Cédric	
	MEYERS Robert	
	MOUY Daniel (expert-comptable français)	
	OTTEVAERE Sara	
	PARET Philippe	
	PIRENNE Joseph	
	QUIVY Danielle	
	ROUSERE Nicolas	
	SCHELPE Dieter	
	SPILLAERT Viviane	
	STAMMEN Luc	
	THIERI Jean-Marc	<b>GD Lux (IRE)</b>
	VAN DALE Vicky	
	VANDERHAEGEN Steven	
	VANDEURZEN Maria Helena	
	VAN GOOLEN Geert	
	VAN IMPE Ruben	
	VERBEURGT Thierry	

	VERBRUGGEN-DE WAELE Chantal	
	VINCENT Jean-Marie	
	WEEMAES Marc	
	WERA Michel	
	WOUTERS Benny	

***Cas particuliers : personnes morales avec un réviseur d'entreprises qui n'est pas repris sur la liste des personnes physiques « actifs »***

	BVBA Marc Torfs Réviseur d'entreprises empêché TORFS Marc	
	BVBA Jean Vanderhaegen Réviseur d'entreprises empêché VANDERHAEGEN Jean	
	SPRL Denebourg, Schools & Cie Unique réviseur pas sur le registre public SCHOOLS Roger	

## Réviseurs d'entreprises temporairement empêchés

Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE

Liste des réviseurs temporairement empêchés d'effectuer des missions révisorales pour des raisons d'incompatibilité telles que visées à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 et agrément dans d'autres pays

		Autre enregistrement
	ANTONIS Ilse	
	BAEYENS Tinne	
	BLOMME Hilde	
	BONNE Erik	
	BOUSIS François	
	COPPENS Rika	
	CORIA Emmanuel	
	CORSALE Claudia	
	CRETEN Godelieve	
	DAEMS Christoph	
	DE BACKER Guy	
	DE BLIECK Caroline	
	DEFOURT Benoît	
	DE GREEF Kim	
	DE LANDSHEER Jan Frank	
	DELANOYE Didier	
	DENAYER Yves	
	DE PAEPE Marcel	
	DE ROUCK Farah	USA (Californie)
	DERYNCK Chris	
	DE SCHREVEL Laurent	
	DEWAELE Karel	
	DE WINTER Leny	
	DIERENS Ingeborg	
	DIRIX Didier	
	DOCHEN Ghislain	
	DUMOULIN Francis	
	ERNST Christophe	
	FIVEZ Pol	
	FLO Wim	
	FRAITURE Emmanuel	
	FRAITURE Jean	
	FRANCOIS Luc	
	FRANCOIS Philippe	
	FRISQUE Hugues	
	FURER Samantha	
	GABRIEL Vincent	
	GIANGRECO Laura	
	GOYENS Bart	
	GULDENTOPS Michel	
	GUYSENS Tom	
	HAAG Michel	GD Lux (IRE)
	HANSON Jeanne	
	HAQUET Sabrina	
	HERALY Laurence	
	HERMANS Sigrid	
	HOEBRECHS Veerle	
	IDES Christophe	

	JOOS Benedikt	
	LAAJIMI Zoubeir	
	LAGET Lutgard	<b>GD Lux (IRE)</b>
	LAPERAL Anastasio	
	LEMMENS Winny	
	LEPOUR Wathelet	
	LEVERT Cédric	
	MAES Karl	
	MARIS David	
	MERTENS Lieve	
	MEUNIER Isabelle	
	MICHAUX Jean-Philippe	
	MOMMENS Patrick	
	MONCOUSIN Michel	
	MOORS Bruno	
	MORREEL Jan	<b>USA (New York)</b>
	MOTMANS Tom	
	NAENEN Martine	
	NAVEZ Jean-Noël	
	PELSSER Véronique	
	PIETERS Patrick	
	PINXTEREN Danny	
	PLAS Patricia	
	PLAS Thierry	
	PULINX Eric	
	RAS Davy	
	RIJMENANS Ive	
	SERHIR Hakim	
	SEVERS Katia	
	SMITS Brecht	
	STROECKX Filip	
	SWINNEN Nico	
	THIRION Jean-Philippe	
	T'JOLLYN Steven	
	TORFS Marc	
	TRINON Sophie	
	VALCKX Patrick	
	VAN den BRANDEN Erik	
	VANDEN BROECK Lieve	
	VANDEBUSSCHE Hendrik	
	VANDEN HAUTTE Eddy	
	VAN DEN STEEN Koenraad	
	VAN DER BORGHT Mark	
	VANDERHAEGEN Jean	
	VANDERHEYDEN Vera	
	VAN DE SYPE Lieven	
	VAN ELSACKER Luk	
	VAN GEET Hugo	
	VASTMANS Ingrid	
	VELGHE Mieke	<b>USA (Californie)</b>
	VERBIST Ludovic	
	VERCRUYSE Marc	
	VERELLEN Geert	
	VERFAILLIE Samuel	
	VERHAEGHE Valérie	
	VERHEYDEN Jeroen	
	VERSCHUERE Willy	

	VESSIE Bénédicte	
	VYLS Koen	
	WIJNANTS Roland	
	WIRIX Patrik	
	WITTEMANS Hilde	

### ***Réviseurs d'entreprises temporairement empêchés***

*Représentants en Belgique parmi les membres de l'IRE*

*Liste des réviseurs temporairement empêchés d'effectuer des missions révisorales pour d'autres raisons légales que celles énumérées à l'article 13, § 2 de la loi du 22 juillet 1953 et agréement dans d'autres pays*

		<b><i>Autre enregistrement</i></b>
	BONTE Hein	
	DAEMS Katleen	
	DE COCQUEAU DES MOTTE Cédric	
	TIMMERMAN Els	
	VAN EETVELDE Fanny	
	VAN IMPE Kathleen	